



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) **Propositions de projet pédagogique à déployer dans** **les écoles sur le sujet de l'alimentation durable**

Caractéristiques principales :

Dans le cadre de sa politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a pour objectif d'identifier des prestataires d'éducation au développement durable en mesure de proposer un projet pédagogique complet à déployer sur une année scolaire dans les établissements scolaires du territoire.

Durée :

L'année scolaire 2024/2025, renouvelable 1 fois pour l'année scolaire 2025/2026.

Conditions financières :

L'enveloppe prévisionnelle est de 7 000 €.

Contenu des offres :

Chaque candidat doit présenter les documents mentionnés à l'article 4 du règlement de consultation permettant d'apprécier la qualité de la candidature et de l'offre.

Éléments d'appréciation des offres :

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité habilitée à signer la convention pourra entamer les négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix.

Pour l'analyse des offres, les éléments pris en compte sont fixés à l'article 7 du règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : Mardi 30 avril 2024 à 12 heures.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et où les offres doivent être envoyées :

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.marches-securises.fr.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Pays de Grasse

Identifiant : CA-PAYS-DE-GRASSE_06_20240402W2_01.

Les offres seront transmises uniquement par voie électronique sur www.marches-securises.fr



Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
57 avenue Pierre Sépard
06130 GRASSE
Tel : 04.97.05.22.00

Propositions de projet pédagogique à déployer dans les écoles sur le sujet de l'alimentation durable

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date limite de remise des offres :
Le mardi 30 avril 2024 à 12h00**

Article 1 : Objet

Dans le cadre de sa politique d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a pour objectif d'identifier des prestataires d'éducation au développement durable en mesure de proposer un projet pédagogique complet à déployer sur une année scolaire dans les établissements scolaires du territoire.

Article 2 : Conditions de la prestation

2.1. Durée

Année scolaire 2024-2025 (les animations auront lieu entre novembre 2024 et juin 2025).
La convention pourra être renouvelée une fois pour l'année scolaire 2025-2026.

2.2. Nombre d'opérateurs

Un seul opérateur pourra être sélectionné pour réaliser la prestation.

2.3. Périmètre géographique

Le candidat retenu devra assurer les prestations dans les écoles volontaires des 23 communes composant la CAPG .

2.4. Conditions financières

L'enveloppe prévisionnelle pour l'opération est de 7 000 € par année scolaire.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.)
- Le descriptif technique des prestations à réaliser + annexes

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Le candidat devra remettre un dossier (rédigé en euros HT et en langue française) comportant à minima :

4.1. Une présentation du candidat

- Le CV des personnes qui animeront le dispositif
- Les statuts
- Le nom de la société, sa forme juridique, sa raison sociale et ses coordonnées, les noms du ou des dirigeants, du ou des représentants légaux, de la ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
- Une présentation générale de la société, notamment les activités déjà exercées et autres éléments permettant d'apprécier sa motivation et ses capacités professionnelles et financières à assurer l'exécution des prestations ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant de la validité des déclarations sociales et fiscales ainsi que des assurances nécessaires à son activité ;
- Un courrier signé du candidat par lequel il s'engage à respecter les engagements figurant dans son offre finale ainsi que les dispositions du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- Tout autre document que le candidat jugera utile de communiquer.

4.2. Une présentation de l'offre technique et financière

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO HT.

- Une proposition technique (contenu du parcours et méthode pédagogique, déroulé, livrables, moyens humains)
- Une proposition budgétaire détaillée

Article 5 : Conditions de remise des offres

La remise des offres est demandée pour le Mardi 30 avril 2024 à 12 heures.

Les candidats transmettent leurs offres par voie électronique sur www.marches-securises.fr.

Les candidatures qui seraient délivrées après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

Pour toutes questions techniques, le candidat pourra contacter le service développement durable et cadre de vie par mail : ktorelli@paysdegrasse.fr et stroupenat@paysdegrasse.fr

Pour toutes questions administratives, le candidat pourra contacter par mail le service de la commande publique : commande@paysdegrasse.fr.

Article 6 : Sélection des candidatures

La sélection du candidat sera effectuée selon des modalités présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence.

Les critères intervenant pour la sélection du candidat sont :

- Note technique : 60%
- Note financière : 40%

Tout au long de l'offre, il est vivement conseillé au conseiller d'appuyer ses propositions par la mise en avant d'expériences sur d'autres territoires (idéalement avec des problématiques communes sur le sujet) permettant d'augmenter la valeur et la qualité de celles-ci.

Les offres seront évaluées par un système de notation global sur 100 points.

Les offres seront analysées par la Direction Développement durable et cadre de vie de la CAPG.

Article 7 : Négociation et remise des offres finales

La CAPG se réserve le droit de négocier avec les candidats les éléments techniques de l'offre.

Elle pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats en vue d'améliorer la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

La CAPG peut choisir de n'engager ces discussions qu'avec un seul candidat. Si elle décide de ne discuter qu'avec certains des candidats seulement, ces candidats sont ceux dont les offres initiales, classées en fonction de l'ensemble des critères de sélection sont les plus avantageuses.

Les modalités du temps de négociation seront communiquées au moins 10 jours à l'avance aux candidats retenus. Cet échange sera organisé en présentiel à Grasse, sur une demi-journée. Les candidats concernés pourront alors librement et spontanément apporter toutes modifications à leurs offres initiales en vue de les compléter, de les clarifier ou d'en améliorer la teneur au vu du ou des éléments soulevés lors du temps de négociations. Lorsque la CAPG estime que les négociations sont achevées, les candidats

admis à négocier sont invités à remettre une offre finale dans un délai fixé par la CAPG, qui sera le même pour l'ensemble des candidats concernés.

La phase de négociation pourra également être faite par écrit.

Les modalités de transmission de cette offre finale seront les mêmes que précédemment.

Article 8 : Mise en place de la prestation

À la suite de la nomination de l'opérateur sélectionné, un marché public sera passé en vertu des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique régissant les marchés publics sans publicité ni mise en concurrence en raison du montant afin de définir les conditions d'exécution de la prestation.

Article 9 : Impossibilité pour un candidat retenu d'exécuter ses obligations

Dans les 3 mois consécutifs à la date de remise des offres, la CAPG se réserve la possibilité, dans l'hypothèse où le candidat retenu serait dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations, de solliciter directement le candidat classé deuxième, afin qu'il se substitue au candidat défaillant.

Article 10 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir n'importe quels renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour la formalisation de leur offre, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, par courriel adressé aux personnes référentes citées à l'article 5.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier. Pour pouvoir être informé de toutes les informations ou réponses liées à la procédure, il est rappelé qu'il est important de s'inscrire sur le site de www.marches-securises.fr ou à défaut, de manifester son intérêt pour le présent AMI en envoyant un courriel aux adresses électroniques précisées en article 5.

La CAPG, assure le pilotage de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt et la coordination des parties prenantes.

La CAPG sera l'interlocuteur du prestataire sélectionné.

Programme d'Éducation au Développement Durable

Appel à Manifestation d'intérêt

Sélection de prestataires d'Education à l'Environnement et au
Développement Durable (EEDD)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse recherche :

**« Proposition d'un projet pédagogique à déployer dans
les écoles sur le sujet de l'alimentation durable »**

Date d'ouverture de l'AMI : 02/04/2024

Date de clôture de l'AMI : 30/04/2024



Projet Alimentaire Territorial
du Pays de Grasse



Table des matières

I. Contexte et enjeux de l'AMI	3
A. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	3
B. Le programme d'Education au développement durable pour les écoles volontaires....	3
C. Les attentes du Projets Alimentaire Territorial du Pays de Grasse	4
II. Attentes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	5
A. Les enjeux de l'alimentation saine & durable et les objectifs d'une sensibilisation en la matière	5
B. Descriptif et contenu pédagogique attendu pour le parcours « alimentation durable »6	
C. La cohérence avec la démarche appliquées dans les autres parcours proposés dans les établissements du territoire.....	7
III. Réponse à l'AMI et sélection des projets proposés	8
A. Processus de sélection d'un projet	8
B. Processus de proposition d'un projet	8
C. Calendrier du déroulé de l'AMI jusqu'à la validation :	8
IV. Annexes	9
Annexe 1 – Programme d'éducation au développement durable 2023-2024	9
Annexe 2 – Stratégie et plan d'action du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse ...	22

I. Contexte et enjeux de l'AMI

Dans le cadre de sa politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a pour objectif d'identifier des prestataires d'éducation au développement durable en mesure de proposer un projet pédagogique complet à déployer sur une année scolaire dans les établissements scolaires du territoire.

A. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Nom	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)
Date de création	2014
Département	Alpes-Maritimes
Nombre et liste des communes	23 communes : AMIRAT, ANDON, AURIBEAU-SUR-SIAGNE, BRIANCONNET, CABRIS, CAILLE, COLLONGUES, ESCRAGNOLLES, GARS, GRASSE, LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, LE MAS, LE TIGNET, LES MUJOLS, MOUANS-SARTOUX, PEGOMAS, PEYMEINADE, SAINT-AUBAN, SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE, SAINT-VALLIER-DE-THIEY, SERANON, SPERACEDES, VALDEROURE
Population	101 162 habitants
Superficie	490 km ²
Densité	206 habitants au km ²

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est située à l'ouest du Département des Alpes-Maritimes, en limite du Département du Var à l'ouest et du Département des Alpes de Haute-Provence au nord. Elle regroupe 23 communes, comprend un peu plus de 100 000 habitants et s'étage de 6 m à 1689 m d'altitude.

Créée en 2014, elle est le fruit de la fusion de trois intercommunalités : le Pôle Azur Provence, la Communauté de communes des Terres de Siagne et la Communauté de communes des Monts d'Azur. 80% de son territoire au nord est une zone rurale de moyenne montagne, 20% de son territoire au sud est une zone urbaine et périurbaine du moyen pays maralpin et se divise entre la ville de Grasse qui concentre 50% de la population et de nombreuses petites villes et villages périurbains.

B. Le programme d'Education au développement durable pour les écoles volontaires

Chaque année en début d'année scolaire, le service EEDD de la CAPG édite un programme pédagogique au développement durable¹ proposé aux établissements scolaires du territoire dans le cadre de sa politique d'éducation au développement durable qui peut concerner différentes thématiques (eau et biodiversité, éducation à l'éco-citoyenneté...). Les écoles qui le souhaitent peuvent candidater pour bénéficier du dispositif pendant l'année scolaire.

Pour élaborer ce programme, le service EEDD conventionne avec les partenaires associatifs afin de répondre aux besoins identifiés. Après de nombreuses années d'activité en la matière, la CAPG connaît les thématiques sur laquelle sont en mesure de répondre les prestataires d'EEDD et il semblerait que l'alimentation soit une thématique tout juste émergente.

¹ Voir annexe 1 – Programme d'Education au développement durable 2023-2024

Cet AMI tend à vérifier s'il existe des acteurs qui pourraient répondre à l'ouverture de cette nouvelle thématique de l'alimentation durable dans le cadre de son programme pédagogique au développement durable.

C. Les attentes du Projets Alimentaire Territorial du Pays de Grasse

Voté le 21 septembre 2023, après deux années de coproduction, le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse poursuit plusieurs objectifs :

- Se réapproprier la question de notre alimentation
- Améliorer notre souveraineté alimentaire
- Permettre un accès à une alimentation saine et durable pour tous et favoriser l'initiative citoyenne
- Se préparer aux effets du réchauffement climatique sur notre agriculture et préserver nos écosystèmes

Cinq axes de travail ont été identifiés dans le plan d'action 2024-2029² dont un qui vise à « Garantir un accès à une alimentation saine et locale pour tous et sur tout le territoire ; Développer une culture partagée de l'alimentation saine et durable, culturelle et patrimoniale ; Encourager les initiatives citoyennes ».

Il s'agit ici :

- D'aller vers une restauration hors domicile durable, locale et biologique
- De sensibiliser tous les publics à l'alimentation biologique et durable
- De lutter contre la précarité alimentaire
- De favoriser l'autoproduction, les savoir-faire et la mobilisation citoyenne

Afin de toucher le public jeune, en parallèle d'un travail avec les communes et les cantines scolaires sur l'amélioration de la restauration scolaire (« vers le 100% biologique, local et durable »), le PAT s'associe au service EEDD pour sensibiliser à l'importance de l'alimentation durable pour l'environnement, pour la santé et pour le développement économique de filières durables. Les enfants et les écoles sont donc un médium essentiel dans ce cadre.

² Voir annexe 2 – Stratégie et plan d'action 2024-2029 du PAT du Pays de Grasse

II. Attentes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Cet AMI vise donc à vérifier que des prestataires sont en mesure de répondre à ce nouvel axe de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable.

A. Les enjeux de l'alimentation saine & durable et les objectifs d'une sensibilisation en la matière

Les enjeux autour de l'alimentation sont aujourd'hui multiples, **L'axe de la sensibilisation à l'alimentation durable est privilégié** mais le parcours pédagogique proposé devra prendre en compte :

Enjeux « Transition écologique » : l'alimentation représente ¼ des émissions de gaz à effet de serre (lié aussi en partie au gaspillage alimentaire) et une cause importante de la disparition de la biodiversité et de pollutions chimiques. Cet axe de sensibilisation principal couvre la notion « d'alimentation durable » ((alimentation de saison, moins carnés, plus végétales, locale et bio, moins industrielle... pour leur impact moindre sur les surfaces cultivées, l'eau, les sols, les émissions de GES, sur les océans,).

- **Objectifs** : Faire des enfants des futurs écocitoyens conscient du lien entre leur choix alimentaire et l'impact sur l'environnement. Faire le lien à notre dépendance aux écosystèmes qui nous nourrissent et à l'impact de notre consommation sur eux.
- **Ressources** : [fiches-pedagogiques-alimentation-enjeux-planetaires-010615.pdf \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr/fiches-pedagogiques-alimentation-enjeux-planetaires-010615.pdf)

Enjeux « Santé publique » : on constate en France une augmentation des maladies chroniques (diabète de type 2...) y compris dès l'enfance avec un fort lien avec l'alimentation et une baisse de l'activité physique. Cet axe de sensibilisation principal couvre la notion « d'éducation citoyenne et nutritionnelle ».

- **Objectif** : rendre désirable aux yeux des enfants une alimentation bonne pour la santé, leur permettre de développer des savoirs et des savoir-faires utiles pour garantir qu'ils soient de futurs mangeurs compétents pour choisir des produits bons pour la santé et pour les cuisiner... Lié cette problématique à l'activité physique (y compris de façon détournée à travers des activités comme le jardinage). Rendre l'enfant capable de comprendre les démarches marketing à son endroit.

Enjeu « Développement économique durable et local » : les institutions et les particuliers peuvent soutenir l'agriculture locale durable et aller dans le sens d'une rémunération plus juste et valoriser une agriculture toujours plus vertueuse. Cet axe de sensibilisation principal couvre la notion « développement durable appliqué à l'agriculture et à l'alimentation ».

- **Objectif** : relier les enfants à l'agriculture durable et locale, aux productions, aux modes de cultures durables, refaire le lien entre l'assiette et les métiers qui nous nourrissent d'un bout à l'autre de la chaîne. Recontextualiser dans un contexte de mondialisation et d'industrialisation de l'agriculture et de l'alimentation et ses impacts locaux.

Enjeu « Education au goût » : Comme le langage, les comportements alimentaires et le goût se forment dès le plus jeune âge et essentiel au bon développement de l'enfant. Cet axe de sensibilisation principal couvre la notion « d'éducation au goût ». L'éducation au goût contribue aussi à la réduction du gaspillage alimentaire.

- **Objectif** : permettre aux enfants d'élargir leur expérience liée au goût, de développer leur sensorialité, leur une curiosité et un plaisir de l'expérience de mangeur.

Il est demandé de favoriser l'approche développement durable de l'alimentation : environnement, social et économique, dans une optique de l'approche One Health (une seule santé).

B. Descriptif et contenu pédagogique attendu pour le parcours « alimentation durable »

Les prestataires souhaitant répondre à cet AMI devront imaginer :

- Un parcours pédagogique pouvant se déployer sur une année scolaire
- Pour les différents niveaux de l'école élémentaire (et les centres aérés en option) du CP au CM2
- Comprenant à minima 3 ateliers pédagogiques d'1/2 journée sur une année
- Ainsi que des ressources pédagogiques associées pour les enseignants

A noter que les parcours type devront s'adapter au projet de classe et/ou au projet d'établissement au moment de la discussion avec les écoles.

Idéalement, ces ateliers devront couvrir la diversité des sous-thématiques à aborder :

- L'éducation au goût, aux savoirs culinaires et aux patrimoines alimentaires
- L'éducation aux productions agricoles (locales, de saison...) issue d'une agriculture durable
- L'éducation aux choix alimentaires bon pour la santé (lecture d'étiquettes...) et transmettre les bases d'un consomm'acteur
- L'éducation à l'alimentation durable (régime plus végétal, de saison, sans gaspillage alimentaire...)

Objectifs :

- Permettre aux enfants de développer leur goût et leur bien-être en terme d'alimentation
- Permettre aux enfants de développer une culture générale et d'avoir des repères en matière d'alimentation durable et bonne pour la santé
- Permettre aux enfants de développer des savoir-faire autour de l'alimentation saine et durable et de l'autoproduction
- Permettre aux enfants de savoir s'investir plus tard sur la démocratie alimentaire

Les attendus :

- Les ateliers qui favoriseront la pratique, les sens, l'exploration seront appréciés (ateliers sensoriels, exploratoires...)
- Les projets qui proposeront l'intervention d'experts (jardinier.es, maraîcher.es, cuisinier.es...) ou une sortie optionnelle serait un plus (une demi-journée correspond aux horaires de présence effective des enfants en classe - transport à la charge des écoles avec l'appui de leur commune)

Source d'inspiration et ressources :

Le parcours pédagogique de l'école comestible : <https://www.ecolecomestible.org/nos-actions>

Vademecum de l'Education Nationale sur l'éducation à l'alimentation et au goût : [télécharger](#)

Période de mise en œuvre :

- rentrée scolaire 2024-2025 (les animations auront lieux entre novembre 2024 et juin 2025)
- Pour 3 classes différentes sur l'année du CP au CM2
- En option : les centres aérés en période de vacances scolaires

Secteur :

- 23 communes de la Communauté d'Agglomération allant de Collongues à la Roquette-sur-Siagne, les personnes répondant à l'AMI seront vigilant à prendre en compte les distances de déplacement.
- Les prestataires devront faire apparaître les variations du forfait déplacement en fonction des kms à partir de Grasse.

Vigilance : sur les ateliers du goûts, les candidats veilleront au respect des mesures d'hygiène, de la chaine du froid et des allergies alimentaire (tenir compte des PAI). Les ateliers incluant de la nourriture seront à prévoir avec les cantines.

C. La cohérence avec la démarche appliquées dans les autres parcours proposés dans les établissements du territoire

L'ensemble des parcours proposés aux établissements scolaires sont bien évidemment réalisés sous l'autorité du professeur de la classe et en étroite collaboration avec lui, l'élève découvre le thème choisi via des méthodes ludiques et expérimentales.

Le lien aux programmes scolaires

Ces parcours pédagogiques sont reliés aux programmes scolaires de l'école élémentaire, sont adaptés à chaque cycle, et font référence aux problématiques du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

La validation du programme pédagogique final

En début de mission, le prestataire retenu devra travailler sur le contenu exact du parcours pédagogique qui sera validé par les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et par l'Education Nationale.

Communication

Le Pays de Grasse s'engage à diffuser le programme en lien avec les deux circonscriptions de l'Inspection de l'Education Nationale du territoire (Val de Siagne et Grasse) par tous les moyens qu'il juge nécessaire. C'est le service Développement Durable et Cadre de vie de la Communauté d'Agglomération qui sélectionne les écoles en fonction de leurs motivations et argumentaires. Chaque prestataire demande au préalable un accord du Pays de Grasse pour toutes démarches de communication.

Le prestataire pourra être sollicité pour partager son expérience de mise en place de ce parcours à un événement du PAT ou de la Communauté d'Agglomération.

Le bilan

Les prestataires réalisent chaque année un bilan des animations réalisées dans les classes avec une enquête de satisfaction menée auprès des enseignants et des élèves.

III. Réponse à l'AMI et sélection des projets proposés

A. Processus de sélection d'un projet

Les structures souhaitant répondre à cet AMI devront fournir les pièces suivantes :

- Une proposition technique courte et synthétique (contenu du parcours et méthode pédagogique, déroulé, livrables, moyens humains)
- Une proposition budgétaire détaillée
- Le CV des personnes qui animeront le dispositif
- Les statuts

Sont éligibles :

- les structures agréées par l'Education Nationale
- Possibilité de proposer une réponse groupée ou avec une sous-traitance (désigner un interlocuteur unique « coordinateur »)

Les critères de sélection seront :

- Note technique : 60%
- Note financière : 40%

L'enveloppe prévisionnelle pour l'opération : maximum 7 000€

Durée : Le présent AMI permet la sélection pour un an du prestataire et si l'expérience est réussie, l'opération pourra être renouvelée un an.

B. Processus de proposition d'un projet

Pour poser des questions et/ou déposer un dossier :

- Katia Torelli, Directrice du service Développement Durable et Cadre de Vie, ktorelli@paysdegrasse.fr
- Sandra Troupenat, Cheffe de projet PAT, stroupenat@paysdegrasse.fr

Le processus se déroulera en plusieurs phases :

- dépôt d'une manifestation d'intérêt,
- puis, si elle est présélectionnée, co-construction avec la CAPG d'un projet final
- validation du projet définitif par l'Education Nationale

C. Calendrier du déroulé de l'AMI jusqu'à la validation :

02/04/2024	Lancement de l'AMI
30/04/2024	Clôture de l'AMI
Du 03/05 au 07/05/2024	Sélection de la proposition présélectionnée
Du 13/05 au 23/05	Echange avec le candidat pour mieux calibrer la prestation
27/05	Validation de la candidature finale
1 ^{ère} semaine de juin	Validation du contenu par l'Education Nationale

IV. Annexes

Annexe 1 – Programme d'éducation au développement durable 2023-2024

Programme d'Éducation au Développement Durable





ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Engagement sur une année scolaire.
- Ouvert aux classes de primaires, collèges et lycées.

Le contexte :

Afin d'impulser et d'accompagner les écoles, collèges et lycées dans la mise en œuvre et la valorisation de démarches pédagogiques autour des différents thèmes du développement durable, le Pays de Grasse lance son Appel à projets « Éducation au Développement Durable » !

Un accompagnement pédagogique, méthodologique et financier par tranche de 500€ allant jusqu'à 1500€, pour vous aider à concrétiser votre projet sur l'un des nombreux enjeux du développement durable :



Alimentation & santé



Éco-mobilité



Recyclage et lutte contre le gaspillage



Eau et milieux aquatiques



Biodiversité et espaces naturels



Energies renouvelables et économies d'énergie



Pollutions, nuisances et qualité de vie



Productions locales et consommation responsable

Les objectifs :

- fédérer les élèves, enseignants, parents d'élèves, personnel administratif, les partenaires institutionnels, associatifs autour d'un projet commun en lien avec le projet pédagogique de l'école,
- susciter chez les élèves des réflexions et un comportement éco-citoyen pour des résultats concrets et durables au sein de l'établissement,
- développer l'autonomie et l'initiative des élèves, leur faire pratiquer une démarche d'investigation,
- agir pour protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie, s'engager dans des actions de solidarité.

Une aide de 500 · 1000 ou 1500€ pour financer la réalisation des grandes étapes de votre projet :

- Achats de matières et/ou de fournitures,
- Intervenant extérieur,
- Visite de terrain (d'un lieu ou d'un équipement),
- Transport en bus,
- Consommables (électricité, eau, téléphone, poste...),
- Frais d'assurance.

Les critères :

- qualité du projet proposé qui favorise l'esprit d'initiative, la créativité et l'acquisition de savoirs par les élèves,
- cohérence avec le projet d'école ou de classe,
- restitution : supports et actions envisagées,
- partenariats envisagés.

Suivi, réalisation et restitution :

> Jusqu'au 02 octobre 2023 : dépôt des candidatures et réunion d'un jury constitué d'élu(e)s du Pays de Grasse, d'élu(e)s en charge des affaires scolaires des communes du Pays de Grasse, de représentants de l'Éducation Nationale et de techniciens de la CAPC.

- Réalisation du projet dans les délais prévus sur l'année scolaire 2023/2024
- Compte-rendu des phases de préparation et de réalisation (fourniture d'un bilan à mi-parcours et bilan final),
- Valorisation des travaux dans le cadre d'une action dans son établissement scolaire ou dans sa commune.





CULTURE DU RISQUE INONDATION

- Engagement sur une année scolaire.
- Ouvert à 15 classes de CM1- CM2, collèges et lycées.

Contexte et objectif :

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut avoir plusieurs origines : crue, submersions marines, ruissellement, remontées de nappes, ruptures ou défaillances d'ouvrages hydrauliques... Les facteurs peuvent être naturels (quantité et répartition spatiale et temporelle des pluies, phénomènes météo...) ou artificiels (urbanisation, imperméabilisation des sols, assèchement d'une zone humide...).

C'est un risque majeur sur notre territoire car une inondation peut mettre en danger les individus et causer d'importants dégâts. **Connaître cet aléa et s'y préparer permet de protéger la vie des personnes et de mettre en sécurité les biens privés et publics.** Pour cela, il est indispensable d'acquérir une conscience du risque et de ses conséquences, de s'informer, et de s'approprier les gestes salvateurs.

Descriptif et contenu :

À travers une démarche scientifique et ludique, l'élève découvre :

- les propriétés de rétention d'eau et d'imperméabilité des sols,
- le lien entre infiltration, ruissellement et inondation,
- les différents niveaux d'eau d'une rivière,
- la présence du risque inondation sur le territoire et les comportements à adopter en cas d'inondation,
- les appareils de mesure et de suivi des cours d'eau,
- les différents métiers autour des cours d'eau,
- les enjeux liés à la préservation des cours d'eau.

Le parcours pédagogique comprend :

- > la participation à un questionnaire de perception du risque inondation en amont de la première séance.
- > la réalisation d'expériences scientifiques et des manipulations pratiques, en particulier avec la fabrication d'un pluviomètre qui sera ensuite installé dans l'établissement scolaire et suivi par la classe pendant une période déterminée.
- > l'utilisation d'une maquette et d'un logiciel d'information géographique pour aborder les notions d'aléas et d'enjeu, et découvrir la présence de risques ou non sur le territoire.
- > l'utilisation de la mallette pédagogique RIVERMED pour découvrir la complexité du problème de lutte contre les inondations (relief, végétation, climat...).
- > la formation sur les comportements et les consignes de sécurité à adopter avant, pendant et après une inondation.
- > Possibilité de compléter le parcours par la participation à un **Escape Game sur la thématique du risque inondation** pour une durée d'une journée dans l'établissement scolaire ou dans une salle municipale, et qui met les enfants dans la peau d'élus confrontés à la gestion d'une inondation à l'échelle d'une commune. Voir le descriptif complet en page 20.
- > (facultatif) la visite guidée des bords de Siagne à l'Ecluse de Pégomas par le Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE) **et dont le transport est assuré par l'établissement ou la commune.** Si l'école ne peut disposer d'un bus, le contenu de la dernière séance en classe sera adapté avec la diffusion d'une visite virtuelle et de vidéos adaptées.

Déroulement :

- > **Jusqu'au 02 octobre 2023** : dépôt des candidatures et réunion d'un jury pour la sélection des classes retenues.
- > **Décembre 2023 à juillet 2024** : 3 séances d'intervention pédagogiques d'une demi-journée en classe avec un animateur environnement.

Parcours pédagogique conduit en
partenariat avec :



G-ADDICTION
JEUNESSE CITOYENNE



MAÎTRISER L'EAU ET L'ÉNERGIE À L'ÉCOLE

- Engagement sur une année scolaire.
- Ouvert à 35 classes de 15 écoles de CMI- CM2.

Contexte et objectif

Les pressions que nous exerçons sur notre environnement sont en grande partie liées, directement ou indirectement, aux quantités d'eau et d'énergie que nous consommons, et à la façon dont nous les consommons. Pour favoriser la prise de conscience du rôle que chacun peut jouer sur sa propre consommation, et encourager les futurs citoyens à acquérir des comportements responsables, **le programme « Watty à l'école » vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer.**

Le programme « Watty à l'école », porté par Eco CO2, est le 1^{er} programme de sensibilisation aux économies d'énergie destiné aux enfants à avoir été labellisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie depuis 2013.

Descriptif et contenu

À travers une démarche scientifique et ludiques, l'élève découvre :

- l'énergie, les énergies fossiles et renouvelables, les usages de l'électricité,
- l'éclairage, le chauffage et la climatisation, l'eau et l'eau chaude sanitaire,
- les sources de gaspillage et les conséquences pour la planète,
- la maîtrise de l'eau et de l'énergie,
- les gestes quotidiens de maîtrise des ressources à l'école, à la maison,... (mise en veille des appareils, isolation de la maison, douche, mobilité durable,...).

Le parcours pédagogique comprend :

- > l'animation des « Gardiens de l'eau » et des « Gardiens de la lumière », où les enfants sont missionnés à tour de rôle pour détecter les sources de gaspillage et signaler les dysfonctionnements.
- > la participation à l'opération « Gros pull » qui permet de manière ludique et expérimentale une sensibilisation au confort thermique et à son amélioration.
- > la conduite d'expériences scientifiques dans les familles des élèves, par la remise d'un kit « econEAUme », qui mesure la consommation d'eau et d'électricité et permet à terme de réaliser des économies.
- > la remise de supports « clés en main » aux enseignants afin d'animer de façon autonome des temps forts sur de nouveaux éco-gestes.
- > le suivi des consommations d'électricité de l'établissement scolaire tout au long de l'année, et la possibilité de mesurer l'impact du programme « Watty à l'école », grâce à la mise en place de la télérelève du compteur électrique.
- > l'inscription (facultative) au concours national d'expression artistique, qui permet aux classes de réaliser l'œuvre de leur choix (texte, dessin, peinture, bande dessinée, vidéo, poésie...), de développer imagination et créativité des enfants et de remporter des cadeaux.

Déroulement

- > **Jusqu'au 02 octobre 2023** : dépôt des candidatures et réunion d'un jury pour la sélection des classes retenues.
- > **Décembre 2023 à juillet 2024** : 3 séances d'intervention pédagogique d'une durée d'1h30 en classe avec un animateur environnement.



Parcours pédagogique conduit
en partenariat avec :









PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

- Engagement sur une année scolaire.
- Ouvert à 5 classes de CM1- CM2.

Contexte et objectif :

La pollution atmosphérique est présente au quotidien sous différentes formes avec des effets de plus en plus connus sur notre santé. Les sources de pollution majoritairement liées à l'activité humaine sont nombreuses et peuvent être extérieures (trafic routier, activité industrielle), intérieures (tabac, produits de bricolage...) et naturelles comme les pesticides, les pollens et les nuisances olfactives. La qualité de l'air que nous respirons dépend de la quantité de polluants émis et des conditions météorologiques.

Ce parcours de sensibilisation « Les Jeunes Sentinelles de l'air » vise à développer auprès des élèves une approche sensible et ludique, et faire de la science participative un pilier pour que chaque enfant devienne un ambassadeur de la qualité de l'air dans tous les lieux de vie, pour soi et pour les autres.

Descriptif et contenu :

À travers le programme « Les Jeunes Sentinelles de l'Air » et une démarche scientifique et ludique, l'élève découvre :

- l'importance de l'air dans son quotidien,
- les propriétés de l'air,
- les causes et les conséquences de la pollution,
- les moyens de lutter contre la pollution de l'air (intérieure et extérieure),
- comment et quand signaler un événement perturbant la qualité de l'air,
- le travail des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

Le parcours pédagogique comprend :

- > l'animation sur l'état des lieux de la qualité de l'air, où les enfants mènent un travail d'investigation pour détecter les sources de pollution.
- > l'utilisation du kit pédagogique « L'Air et Moi » composé de diaporamas animés, quiz, vidéos, guides pédagogiques pour aborder les différentes problématiques de la qualité de l'air : air intérieur, transport, gaz à effet de serre et changement climatique...
- > la conduite d'expériences scientifiques et ludiques pour aider à prendre conscience de la matérialité de l'air et de certaines de ses propriétés : masse, compressibilité, air et pression, air et température...
- > l'utilisation de microcapteurs pour la surveillance de l'air. L'appareil « Module Air » permet par exemple de réaliser la courbe du CO₂ fenêtres fermées puis fenêtres ouvertes et de prendre ainsi conscience de l'importance d'aérer. Le « Module air » permet aussi de mesurer les particules fines (PM 2,5 et PM10) dans un lieu donné. L'appareil Aircarto permet quant à lui de mesurer les particules fines en mouvement et de réaliser une cartographie interactive avec indices de couleur.
- > la participation à « AirLoquence » : un projet « L'Air et Moi » pour développer la créativité et la prise de parole en public pour l'apprentissage de l'éco-citoyenneté et l'action en faveur de la préservation de l'air.

Déroulement :

- > **Jusqu'au 02 octobre 2024** : dépôt des candidatures et réunion d'un jury pour la sélection des classes retenues.
- > **Décembre 2023 à juillet 2024** : 2 séances d'intervention pédagogiques d'une demi-journée en classe avec un animateur environnement du Pays de Grasse.



Parcours pédagogique conduit en partenariat avec :

AtmoSud

Inspirer un air meilleur





L'ÉCOLE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Engagement sur une année scolaire.
- Ouvert à 15 classes du CP au CM2.

Contexte et objectif :

La Siagne est un fleuve côtier qui prend sa source à Escagnolles, au pied du massif de l'Audoubert, à environ 630 mètres d'altitude et parcourt 44 km jusqu'à son embouchure. Les phénomènes survenus ces dernières décennies ont provoqué une pression accrue sur la ressource en eau existante.

Comment limiter l'impact de nos gestes sur la ressource en eau ? Comment s'adapter aux périodes de sécheresse ? D'où vient l'eau de notre robinet ? Qu'appelle-t-on biodiversité ? Telles sont les questions posées durant ce parcours pédagogique.

Ainsi, ce parcours vise à mieux faire connaître les cycles naturel et artificiel de l'eau, les pressions sur la ressource en eau et la biodiversité, notamment lors des épisodes de sécheresse. Il permet d'engager les élèves dans la préservation de leur territoire, du bassin versant de la Siagne et de s'impliquer dans la vie en communauté.

Descriptif et contenu :

À travers une démarche scientifique et ludique, l'élève découvre :

- le cycle naturel et artificiel de l'eau,
- les paysages créés par l'eau,
- l'utilisation de l'eau par l'homme et les pressions anthropiques,
- le phénomène de sécheresse,
- la biodiversité animale et végétale de la Siagne,
- la préservation de notre patrimoine aquatique.

Le parcours pédagogique comprend :

- > la réalisation d'expériences scientifiques et des manipulations pratiques sur le cycle naturel et artificiel de l'eau.
- > l'utilisation d'une maquette « Le Pays de l'Eau » afin d'appréhender le vocabulaire de l'eau, le paysage et la géographie, ainsi que l'empreinte humaine.
- > la remise de supports et fiches aux enseignants afin de compléter les temps d'animation.
- > la possibilité d'effectuer une sortie terrain en bord de Siagne ou son affluent (bus à la charge de l'établissement) afin de découvrir les caractéristiques physiques et biologiques, ainsi que les enjeux environnementaux, ou encore la possibilité de visiter une station de traitement des eaux usées du territoire.

Déroulement :

> **Jusqu'au 02 octobre 2023** : dépôt des candidatures et réunion d'un jury pour la sélection des classes retenues.

> **Décembre 2023 à juillet 2024** : 3 séances d'intervention pédagogique d'une demi-journée en classe avec un animateur environnement.





ÉDUCER A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Ouverte à 15 classes de maternelles (GS) au collège.
- Limitée aux 15 premiers inscrits.

Contexte et objectif :

Alors que les ressources non renouvelables s'amenuisent de jour en jour et que la planète croule sous des montagnes de déchets, il est crucial de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au recyclage, à la réduction des déchets et à l'adoption de choix de consommation différents.

Eau, terre, air, ressources naturelles, biodiversité... toute la planète souffre de ce trop plein de déchets. Alors trier, c'est bien, mais réduire, c'est mieux ! L'école joue donc un rôle essentiel pour sensibiliser les éco-citoyens à ces enjeux de demain, mais aussi pour participer à l'effort collectif en réduisant et en recyclant ses propres déchets.

Apporter aux enfants, en classe comme à la maison, une appropriation complète des gestes éco-citoyens et des solutions existantes, pour limiter son impact et garder à l'esprit que les grands changements viennent de petits gestes simples.

Descriptif et contenu :

À travers une démarche ludique et interactive, l'élève découvre :

- la surconsommation des ressources naturelles non renouvelables,
- la problématique des déchets et dans quelle mesure l'école est concernée,
- l'ensemble des déchets ménagers existants et les filières de valorisation adaptées : tri sélectif, déchèteries, compostage, Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E), piles, vêtements,...
- la dégradation et la seconde vie des déchets,
- les bases d'une démarche pour tendre vers le modèle « Zéro déchet ».

L'animation comprend :

- > l'animation sur l'état des lieux de l'école, où les enfants mènent un travail d'investigation pour détecter les différentes sources de production des déchets, puis les solutions existantes afin de les réduire et leur redonner vie.
- > l'utilisation du kit pédagogique du Pays de Grasse composé des mallettes « Rouletaboule » et « l'Atelier des Branchés », du guide de sensibilisation aux éco-gestes, de quizz et de jeux pédagogiques.
- > la remise d'outils pratiques pour faciliter le tri des déchets à la maison : sac de pré-collecte, adhésif stop pub, boîte à piles, guide les experts du compost...
- > l'accompagnement méthodologique et logistique du Pays de Grasse pour la mise en place de la collecte sélective des déchets et/ou la mise en place d'un composteur collectif au sein de l'école.
- > la remise d'un diplôme de l'éco-citoyen pour chaque élève.
- > la possibilité de mener une opération de nettoyage d'un site naturel ou des abords de l'école avec la fourniture de pinces à déchets.
- > Possibilité d'organiser un grand challenge inter-classes sur la collecte des piles et des petites batteries dans les foyers, avec la mise à disposition d'une balance et des outils de communication nécessaires, la récupération de l'ensemble des piles collectées, puis la remise d'un diplôme et de cadeaux pour la classe gagnante.

Déroulement :

- > **Toute l'année scolaire** : 1 séance d'intervention d'une journée en classe avec un animateur environnement du Pays de Grasse + 1 demi-journée pour l'opération de nettoyage à la demande de l'enseignant(e).





COMPRENDRE LE CYCLE DE L'EAU

- Ouverte à 15 classes de CE2 à la 6^{ème}.
- Limitée aux 15 premiers inscrits.

Contexte et objectif :

L'eau est omniprésente, sous forme solide, liquide, ou gazeuse. Elle nous entoure, nous effleure, nous traverse... Mais elle est aussi fragile et peu accessible.

Afin de partir à la découverte de ce bien si précieux, le Pays de Grasse propose une méthode pédagogique reposant sur une alternance entre pédagogie de projet et pédagogie de l'imaginaire, ainsi qu'une ouverture à la connaissance de l'eau dans tous les domaines : art, biologie, chimie, écologie, économie, hydrographie, littérature, loisirs, poésie, physique...

Une manière ludique de découvrir notamment d'où vient l'eau du robinet, le cheminement de l'eau du bain, le rôle et le fonctionnement qu'une station d'épuration, ce qu'est un château d'eau ou encore pourquoi l'eau est épurée.

Descriptif et contenu :

À travers une démarche ludique et interactive, l'élève découvre :

- les différents cycles de l'eau,
- les processus de distribution et d'épuration de l'eau,
- l'eau dans la Région et les problèmes sociaux, économiques et civiques qu'elle pose,
- l'exercice subtil de la gestion de l'eau d'un territoire et d'une ressource à travers les rôles possibles allant de l'élu à l'agriculteur, du riverain au pêcheur, de l'écologiste à l'industriel...

L'animation comprend :

- > Un classeur pédagogique entièrement retravaillé et enrichi, avec des fiches animations proposant de nombreuses activités autour du thème de l'eau.
- > l'utilisation de la mallette « Ricochet » qui comprend notamment l'atelier « le Pays de l'eau » (maquette, jeu de rôle...) et qui permet aux enfants de réaliser librement un paysage en imaginant divers aménagements et leurs conséquences sur la question de l'eau.

Déroulement :

- > **Toute l'année scolaire** : 1 séance d'intervention d'une journée en classe avec un animateur environnement du Pays de Grasse.



Animation conduite en partenariat avec :





INITIATION AU JARDINAGE ÉCOLOGIQUE

- Ouvert à 10 classes de la maternelles (GS) aux collèges **disposant d'un jardin en activité ou au repos.**
- Animation à la demande de l'enseignant(e).

Contexte et objectif :

Au coeur d'un contexte de plus en plus urbain, le jardinage pédagogique est un moyen pertinent soutenu par le Pays de Grasse afin de reconnecter les enfants et leur entourage à l'agriculture, l'alimentation locale, la nature et l'environnement.

L'initiation au travail de la terre permet en effet dès le plus jeune âge de mieux saisir d'où vient la nourriture, comment elle est produite et le chemin qu'elle parcourt jusqu'à l'assiette. Ces objectifs sont cruciaux dans un contexte où les problématiques de santé liées à l'alimentation (surpoids, diabète...) sont en croissance, et de plus en plus chez les jeunes.

Au cœur de l'enseignement, le jardin se veut donc à la fois un outil pédagogique, un lieu de sociabilité, de responsabilité individuelle et collective, mais également un outil de sensibilisation par excellence !

Descriptif et contenu :

À travers une démarche ludique et pratique, l'élève découvre :

- la saisonnalité, le cycle et le rôle des plantes dans l'alimentation,
- l'importance de la nécessité de manger des fruits et des légumes,
- les outils du jardinier et la biodiversité du jardin
- les techniques du jardinage écologique (favoriser la biodiversité, économie de l'eau, lutte biologique, recyclage de matériaux de récupération...),
- l'aménagement et la transformation de son propre milieu de vie.

L'animation comprend :

> Une demi-journée d'animation dans l'école sur l'une des nombreuses thématiques proposées :

- création d'un jardin potager,
- construction d'un mur végétal,
- création d'un carré de culture hors sol,
- construction d'un nichoir,
- création d'un hôtel à insectes,
- plantation d'un jardin à papillons,
- mise en place et fonctionnement d'un composteur
- découverte de la petite faune du sol.

> Le matériel de jardinage, de construction et d'observation nécessaire (graines, plants de légumes, outils, matériaux...) est fourni par l'intervenant.

Déroulement :

> **Jusqu'au 02 octobre 2023** : dépôt des candidatures et réunion d'un jury pour la sélection des classes retenues.

> **Décembre 2023 à juillet 2024** : 1 séance d'intervention d'une journée avec une association partenaire du Pays de Grasse.

Animation conduite en partenariat avec :





LE MONDE FASCINANT DES ABEILLES

- Ouvert à 4 classes de collège (6^{ème} et 5^{ème}).
- Animation à la demande de l'enseignant(e).

Contexte et objectif :

La disparition des abeilles, et plus largement des pollinisateurs, est une catastrophe planétaire qui met en danger l'humanité. C'est donc parce que 75 % de la production mondiale de nourriture dépend des insectes pollinisateurs, et que leur population est en déclin constant, que le Pays de Grasse porte ce dispositif pédagogique en lien avec son partenaire Agribio 06 pour partir à la rencontre des abeilles, et interroger les liens entre notre alimentation, notre santé et celle de l'environnement.

A travers les différentes haltes ludiques et gourmandes proposées autour de l'abeille, des pollinisateurs, de l'apiculteur et des ennemis de l'abeille, apprenons à mieux connaître cette alliée et comment mieux la protéger, et comprenons en quoi le destin de cet insecte conditionne l'avenir de l'homme et de la biodiversité en général.

Descriptif et contenu :

À travers une démarche ludique et pratique, l'élève découvre :

- les habitants, l'organisation et les produits de la ruche,
- la morphologie de l'abeille et ses différents rôles au cours de sa vie,
- les enjeux de la pollinisation,
- les différentes menaces qui pèsent sur les abeilles,
- le métier d'apiculteur, ses outils et sa tenue.

L'animation comprend :

- > Durée d'animation : 2h pour une classe,
- > Atelier de dessin autour des fleurs et des abeilles,
- > Jeu de l'oie,
- > Dégustation de miel autour de la découverte de la diversité des couleurs et des saveurs.

Déroulement :

- > **Jusqu'au 02 octobre 2023** : dépôt des candidatures et réunion d'un jury pour la sélection des classes retenues.
- > **Décembre 2023 à juillet 2024** : déroulement de l'intervention avec un animateur environnement.





MALLETTE SUR LES ZONES HUMIDES

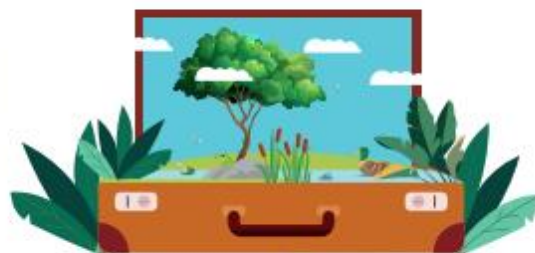
- Pour les classes de CMI, CM2 et 6^{ème}
- Mise à disposition gratuite (signature d'une convention).
- Durée du prêt : un trimestre à la demande.

Les zones humides regroupent des milieux très riches et variés tels que mares, tourbières, étangs, rivières ... et saviez-vous qu'elles font partie des écosystèmes les plus diversifiés de notre planète ? Parce que les services qu'elles rendent à l'Homme sont innombrables et qu'il est devenu primordial de sauvegarder ces espaces, profitez de ce kit complet pour aiguïser vos connaissances sur les mille et une facettes de ces territoires hors du commun :

- 9 fiches pédagogiques,
- plateau de jeu et jeu de cartes,
- expériences scientifiques et vidéos sur le risque inondation,
- reportage sur le fonctionnement du Lac Valentin (Valderoure).

> **Si votre école peut disposer d'un bus** : possibilité de compléter votre animation en classe par la visite guidée du Lac Valentin à Valderoure avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) PACA.

> **Si votre école ne peut disposer d'un bus** : possibilité de compléter votre sensibilisation par une intervention en classe d'une animatrice du CEN PACA autour du métier de naturaliste, des zones humides dans le monde, et des traces, peaux et os d'animaux.



En partenariat avec : 



RUCHE INTERACTIVE « INRUCHE »

- Pour 10 établissements de la maternelle (GS) aux collèges.
- Mise à disposition gratuite (signature d'une convention).
- Durée du prêt : 2 jours / école **de décembre 2023 à janvier 2024.**

InRuche est une ruche pédagogique numérique qui permet de découvrir de très près le monde de l'apiculture, sans aucun danger et en toute saison. Au son du bourdonnement de la colonie de 50 000 insectes, deux écrans simulent l'activité de la ruche et 6 boutons tactiles permettent d'accéder à des contenus pédagogiques. Durée d'animation : 1h30 pour une classe.

Le dispositif comprend :

- une formation de 30 minutes pour l'équipe pédagogique,
- la ruche pédagogique digitale,
- des vidéos courtes et commentées sur les habitants de la ruche,
- des quizz de différents niveaux de difficulté.

Il permet ainsi :

- une initiation ludique et immersive des scolaires à l'apiculture pour approfondir leurs connaissances.
- de comprendre l'anatomie de l'insecte et les différents rôles qu'il endosse au cours de sa vie.
- de découvrir le métier de l'apiculteur, ses exigences et ses outils.

Modalité de sélection :

- lien avec le projet de classe.

Plongez dans la ruche et mettez-vous dans la peau de l'apiculteur !



En partenariat avec : 



ESCAPE GAME « RISQUE INONDATION »

- Pour un nombre de classes limité du CM2 au lycée.
- Participation au jeu gratuite.

Le territoire du Pays de Grasse étant exposé à un risque inondation important, la CAPG a élaboré avec son partenaire le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) le **premier Escape Game de la Région Sud PACA afin d'apprendre au public à vivre avec cette fragilité et à la combattre par l'éducation à la culture du risque et aux gestes salvateurs.**

Plongés pendant une heure dans 3 décors différents, les participants sont placés dans la peau d'élus et de techniciens locaux qui vont devoir réagir afin de gérer une situation de crise et protéger leur population.
Durée d'animation : 1h pour une classe.

Au fil des étapes et des indices à relever, les élèves appréhendent :

- les cours d'eau existants sur leur territoire et leur dangerosité,
- les travaux d'entretien et les aménagements mis en place à l'échelle d'une commune pour préparer les cours d'eau aux fortes crues,
- les canaux d'information / d'alerte existants ainsi que les bons réflexes afin d'accompagner la population avant, pendant et en sortie de crise,
- les missions et informations traitées par un centre de crise,
- la sécurisation de zones géographiques.

Un outil innovant de sensibilisation préventive pour :

- apprendre les gestes qui sauvent et protéger son entourage,
- faire des citoyens des acteurs d'alerte et de leur propre sécurité,
- connaître le rôle et les missions des différents acteurs locaux (SMIAGE, le maire et ses élus, sapeurs-pompiers, techniciens...).

L'animation comprend :

- > Une journée d'animation pour 4 classes soit un total de 120 élèves,
- > La mise à disposition de 3 salles séparées ou d'un espace de 50m² est nécessaire au sein de l'école ou dans une salle municipale,
- > L'installation des décors la veille et le démontage après l'animation,
- > 3 pièces : une chambre, un parc avec son cours d'eau et un PC de crise,
- > 9 coffres et 9 énigmes,
- > Le prêt des costumes nécessaires.

Déroulement

- > **Jusqu'au 02 octobre 2023** : dépôt des candidatures et réunion d'un jury pour la sélection des classes retenues.
- > **Décembre 2023 à juillet 2024** : déroulement de l'intervention avec un animateur environnement.

Dispositif élaboré en partenariat avec :



G-ADDICTION
JEUNESSE CITOYENNE



CONTACT & INSCRIPTIONS

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Myriam BOUVART

Coordinatrice de projets EDD

référente « jeune public »

04 97 05 22 00 - 06 09 95 06 90

mbougart@paysdegrasse.fr

NOS PARTENAIRES



Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

57, Avenue Pierre Sémard

06130 GRASSE

Tel. : 04 97 05 22 00

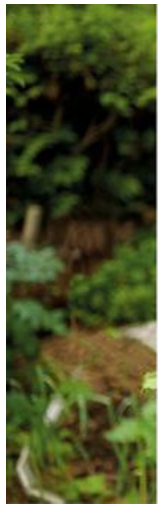
www.paysdegrasse.fr



Suivez
nous!



**Annexe 2 – Stratégie et plan d'action du Projet Alimentaire
Territorial du Pays de Grasse**



Stratégie et plan d'action du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse

Janvier 2024 – décembre 2028

Issus des deux années de co-production du PAT « en émergence »

Voté en septembre 2023

Porteur : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Contacts :

- Sandra Troupenat, cheffe de projet PAT, stroupenat@paysdegrasse.fr
- Gabriel Bouillon, responsable agriculture, gbouillon@paysdegrasse.fr

Table des matières

<u>I. Contexte et enjeux d'un PAT</u>	2
1.1. <u>Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?</u>	2
1.2. <u>La labellisation niveau 1 « PAT en émergence » du Pays de Grasse 2022-2023</u>	3
1.3. <u>Typologie du PAT du Pays de Grasse</u>	4
<u>II. La politique alimentaire du Pays de Grasse</u>	6
2.1. <u>Quelques éléments de diagnostic</u>	6
2.2. <u>Stratégie souhaitée par les élus et les acteurs du territoire</u>	7
2.3. <u>L'inscription dans le projet de territoire et la demande de labélisation PAT de niveau 2</u>	8
<u>III. Le plan d'action du PAT opérationnel du Pays de Grasse</u>	9
<u>AXE 1 – Pilotage en transversalité de la politique alimentaire</u>	9
<u>AXE 2 - Conserver et développer les capacités nourricières du territoire ; anticiper les risques de ruptures d'approvisionnement, coopérer avec des territoires cohérents</u>	11
<u>AXE 3 - Accompagner la mutation de l'économie alimentaire et agricole ; soutenir la création d'emploi ; assurer de bonnes conditions de vie et de travail</u>	14
<u>AXE 4 - Garantir un accès à une alimentation saine et locale pour le plus grand nombre et sur tout le territoire ; développer une culture partagée de l'alimentation durable, culturelle et patrimoniale ; favoriser les initiatives citoyennes</u>	16
<u>AXE 5 - S'engager dans la transition agroécologique, s'adapter au réchauffement climatique, conserver les potentiels écologiques locaux</u>	19
<u>IV. Les conditions de mises en œuvre du plan d'action</u>	21
4.1. <u>Les modes d'animation, de coproduction et de gouvernance du PAT</u>	21
4.2. <u>Les moyens humains</u>	26
4.3. <u>Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre</u>	26
4.4. <u>Les grandes lignes du plan de financement</u>	29
4.5. <u>L'évaluation</u>	31
<u>V. Annexes</u>	32
5.1. <u>Liste des acteurs du PAT du Pays de Grasse</u>	33
5.2. <u>Bibliographie, état de l'art et diagnostics</u>	35
5.3. <u>Bilan du PAT en émergence</u>	36
5.4. <u>Plan d'action complet</u>	46

I. Contexte et enjeux d'un PAT

1.1. Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

Les PAT sont inscrits dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 : « les PAT visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation ».

Les PAT ont été repris dans le Programme National pour l'Alimentation (PNA) comme levier pour répondre aux trois axes stratégiques :

- Justice sociale (qualité de l'offre alimentaire et information du consommateur)
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Éducation alimentaire (dont valorisation des patrimoines culinaires).

Les PAT se sont largement diffusés grâce au Plan de Relance suite à la crise sanitaire de 2020 qui a provoqué un sursaut en matière de souveraineté alimentaire, de précarité alimentaire et de prise en compte des enjeux environnementaux (changement climatique, effondrement de la biodiversité).

Un projet alimentaire territorial, c'est :

- Une démarche volontaire
- Qui vise à rassembler les acteurs de l'alimentation sur un territoire
- Sur la base d'un diagnostic partagé
- Dégage des objectifs prioritaires pour l'alimentation durable du territoire
- Dont la finalité est de coconstruire une stratégie alimentaire avec des actions ciblées à mettre en œuvre
- Il offre des garanties quant à sa pérennité et à son impact sur le territoire
- Il est doté d'une instance de gouvernance qui veille à la mise en œuvre des actions opérationnelles. Il s'inscrit, le cas échéant, dans une démarche de progrès
- Il prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : environnementale, économique, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie

OBJECTIFS :

Augmenter la résilience alimentaire des territoires
Améliorer la santé de ses habitants et la justice sociale
Assurer la protection du vivant et l'adaptation aux modifications climatiques



ZOOM SUR...

La politique nationale de l'alimentation

« Assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine et diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique »

1.2. La labellisation niveau 1 « PAT en émergence » du Pays de Grasse 2022-2023

L'engagement de la Communauté d'Agglomération dans la transition écologique, pour l'attractivité territoriale, la solidarité et le bien-vivre sur son territoire, est prégnant depuis sa création en 2014.

Grâce à des politiques volontaristes en matière de développement économique (comprenant l'agriculture), d'éducation à l'environnement, d'économie sociale et solidaire ou encore de transition énergétique, le lien à l'alimentation au sein de ces politiques s'est fait naturellement grâce notamment :

- À la participation dès sa création au réseau régional de l'alimentation et par une action soutenue envers l'agriculture (création d'Espace Test Agricole ; acquisition de foncier agricole...)
- Aux assises de l'agriculture qui ont permis dès 2018 de dresser un état des lieux de l'agriculture sur le territoire avec l'ensemble des partenaires
- L'accueil successif de deux stagiaires du DU « Alimentation durable » qui ont pu compléter le diagnostic en matière de restauration collective et d'alimentation durable sur le territoire

Suite à cela, une candidature à la labellisation PAT a été déposée auprès de la DRAAF et du Programme National de l'Alimentation en 2020. Retenue en 2021 en tant que « PAT en émergence³ », l'agglomération s'est vue cofinancer un poste de chef.fe de projet sur deux ans afin de compléter les diagnostics, de rédiger la stratégie et le programme d'action de la politique alimentaire du Pays de Grasse pour les années à venir et de la doter d'une gouvernance PAT large et inclusive.

Ouvert début 2022, le poste de chef.fe de projet PAT a permis de lancer la co-production de la politique alimentaire dans une démarche collaborative :

- Le début d'année a été consacré à l'élaboration de la cartographie des acteurs en lien avec l'ensemble des sujets à traiter avec près de 300 partenaires identifiés ;
- Le lancement officiel en avril 2022 de la démarche, large et ouvert aux partenaires et aux citoyens a permis de développer un langage commun, de partager les premiers éléments de diagnostic et de bien comprendre la méthode et les objectifs du PAT ;
- 6 groupes de travail thématiques se sont réunis chacun deux fois au cours de l'année (au printemps et à l'automne 2022) afin de saisir les enjeux spécifiques au territoire, de compléter le diagnostic et d'identifier les actions possibles à mettre en œuvre avec plus de 200 participants sur la totalité des ateliers.

En 2023, la dynamique du PAT en émergence s'est poursuivie avec :

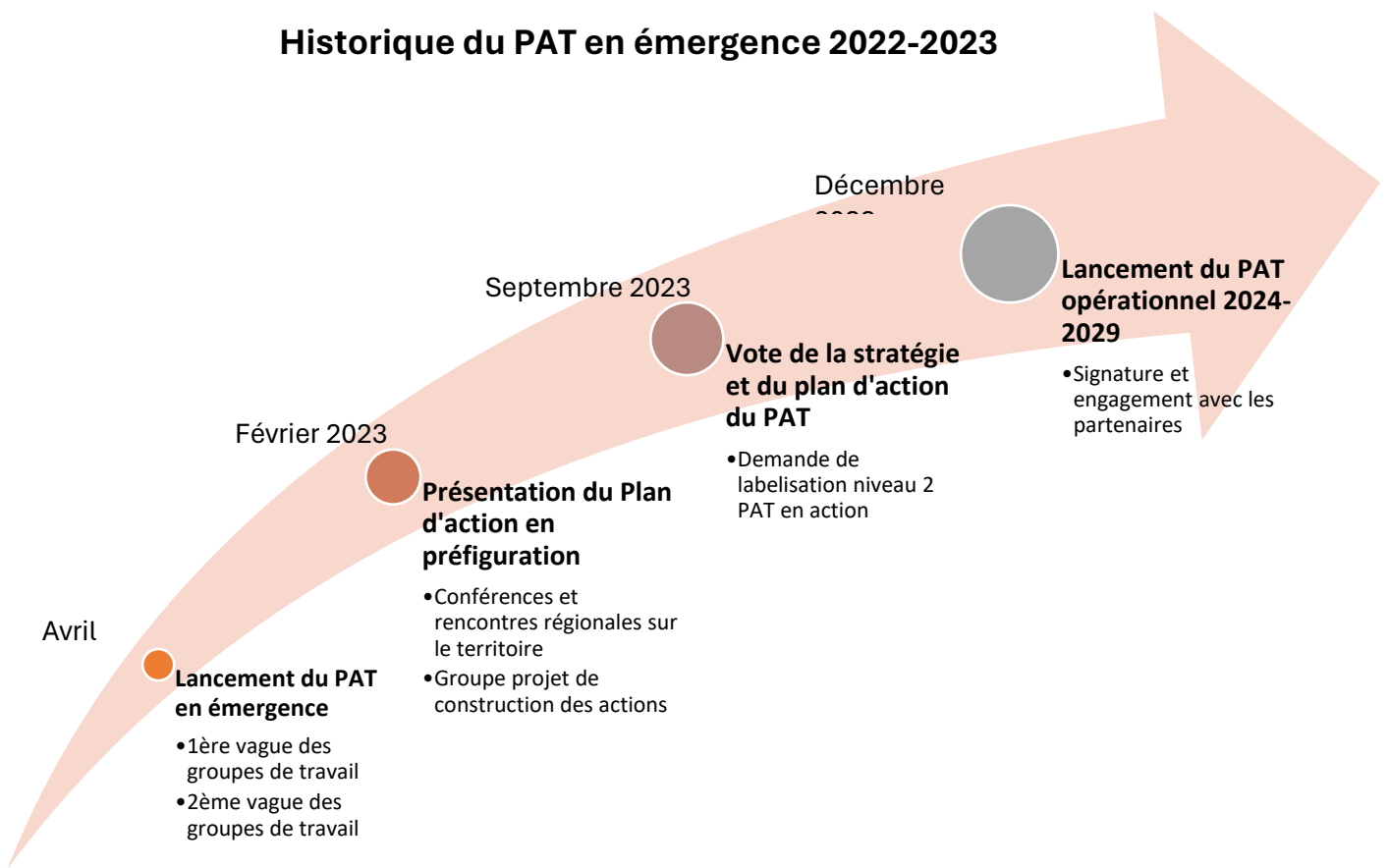
- La présentation du plan d'action en préfiguration en comité technique et en comité de pilotage en février 2023, issus des travaux de coproduction de l'année 2022 ;
- Une pré-rédaction de l'ensemble des fiches actions en vue de la co-production avec les acteurs en « groupe projet » ;
- La tenue de deux groupes projets en juin 2023 sur les fiches actions du foncier agricole et sur celles de la précarité alimentaire ;
- La réponse à des appels à projets comme l'appel à projet « Mieux manger pour tous » de la DREETS
- L'adoption du plan d'action dans son intégralité par le Conseil Communautaire en septembre 2023
- La demande de labellisation niveau 2 « PAT opérationnel » fin 2023

Le présent document présente le résultat de ces deux années d'émergence à travers la rédaction de la stratégie et du plan d'action détaillés ci-dessous, qui seront mis en œuvre sur les 5 ans de PAT en action.

³ La DRAAF distingue deux niveaux de PAT :

- Les PAT de niveau 1 « PAT en émergence »
- Les PAT de niveau 2 « PAT opérationnel »

Historique du PAT en émergence 2022-2023



1.3. Typologie du PAT du Pays de Grasse

L'observatoire national des PAT (OnPAT) porté par le Réseau national des PAT (RnPAT) a publié une étude permettant de caractériser les différentes façons dont se sont mis en place les PAT sur les territoires.

Deux grandes typologies de PAT existent :

- PAT agri-alimentaires qui abordent l'alimentation à partir du prisme agricole
- PAT systémiques qui prennent en compte différentes dimensions de l'alimentation en cherchant à les articuler

Ces deux typologies de PAT peuvent être :

- Générique : reprennent souvent simplement les axes prioritaires du PNA en s'en tenant à la réduction du gaspillage alimentaire et au développement de la production biologique pour la restauration scolaire
- De transition : investissent les enjeux environnementaux de l'agriculture de manière conséquente ; en cherchant à faire évoluer les pratiques agricoles (y compris en faveur de la biodiversité) ; en intégrant la question du changement climatique (énergie comprise), de la préservation de l'eau, de la production biologique et des sols.

Le PAT du Pays de Grasse, tout en ayant une attention particulière à son agriculture et à la restauration collective, a dès le départ saisi l'importance d'adopter une vision globale de l'alimentation sur son territoire : santé par l'alimentation, impact de l'alimentation sur les émissions de Gaz à Effet de Serre, précarité alimentaire, transition agroécologique...

Par ailleurs, ces typologies de PAT distinguent également trois grands types de gouvernance :

- Gouvernance interne : élus politiques seuls ou techniciens seuls
- Gouvernance agri-alimentaire : co-gestion élus/profession agricole (fermée : si elle ne concerne que la chambre d'agriculture, ouverte : si elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne)
- Gouvernance multi-acteurs : présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action.

Avec un historique de participation large et citoyenne traduite par la mise en place d'un Conseil de Développement ou encore d'un Contrat de Transition Ecologique, la Communauté d'Agglomération a souhaité intégrer tous les acteurs en lien avec l'alimentation dans sa gouvernance.

Le PAT du Pays de Grasse se veut donc être un :

- **PAT systémique de transition**
- **à gouvernance multi-acteurs ouverte**

II. La politique alimentaire du Pays de Grasse

2.1. Quelques éléments de diagnostic⁴

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse regroupe 23 communes de l'ouest des Alpes-Maritimes, elle compte 100 000 habitants, couvre 500 km² et s'élève de 6 à 1700 m d'altitude.

Avec des paysages marqués et une répartition spatiale très contrastées, le Pays de Grasse s'étage du littoral jusqu'aux cimes du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur en une mosaïque regroupant des communes urbaines (50% de la population vit à Grasse), des communes péri-urbaines et rurales qui représentent à elles deux 80% de la surface de son territoire.

Combinant un tissu urbain dense et étalé et des espaces naturels riches d'une grande biodiversité et d'intenses contraintes géographiques, l'agriculture méditerranéenne traditionnelle s'est pourtant développée dès le Néolithique puis à l'Antiquité autour de techniques culturelles sophistiquées et adaptées aux spécificités locales. Aujourd'hui l'agriculture du Pays de Grasse reste encore une agriculture diversifiée autour de diverses productions animales et végétales.

À la fin du 19^e siècle, l'attractivité touristique entraîne un essor démographique considérable. En 1950, l'agriculture est considérée comme l'une des premières activités du département, drainant 38% des actifs. Cependant l'évolution structurelle des activités économiques maralpines a conduit à une déprise considérable (moins de 2 % des actifs actuellement). Cela a été renforcé par les pressions démographique et urbaine qui ont avalé les terres arables et déréglé les coûts fonciers aujourd'hui très difficilement accessibles à l'acquisition pour les porteurs de projet agricole et les collectivités.

Suite à l'augmentation de la population et à la perte des actifs agricoles locaux, les besoins alimentaires ont été couverts par le territoire national et international, conduisant à une situation de dépendance à 99% des importations hors du département et représentant ¼ des émissions de Gaz à effet de serre du territoire et un impact environnemental conséquent avec l'importation de denrées ne respectant pas nos critères environnementaux et sociaux.

Malgré cela, la culture alimentaire méditerranéenne reste vive avec des patrimoines alimentaires locaux qui font la force et la richesse d'une action en matière d'alimentation (régimes méditerranéens, cultures ancestrales vivaces comme l'olive ou disparues comme le pois chiche). Cependant les évolutions sociétales et l'essor de l'industrie agro-alimentaire depuis les années 1950 ont conduit à une modification profonde des comportements alimentaires. En PACA la consommation de produits agricoles bruts ne représente que 7% des achats des ménages⁵. Une augmentation de la consommation de produits transformés responsables pour une part importante de l'évolution des maladies chroniques en France (obésité, diabète, maladies cardio-vasculaire, cancer...)⁶ et qui n'empêche pas l'augmentation des inégalités d'accès à l'alimentation qui persistent avec un taux de précarité alimentaire touchant 1 personne sur 6 en région Sud Paca.

Par ailleurs, peu de territoires français font face à autant de risques naturels que les Alpes-Maritimes (5 à 7 risques naturels présents). Le réchauffement climatique en a considérablement augmenté la fréquence et les intensités (épisodes cévenoles et inondations, canicules, sécheresse, feux...). Il menace aujourd'hui les ressources d'un territoire déjà particulièrement vulnérable en raison de la perte de ses terres arables, de sa géographie accidentée et difficilement accessible, de sa faible autonomie alimentaire et de sa fragilité en approvisionnement énergétique (péninsule électrique et absence de production).

Entre préservation des espaces naturels et de la biodiversité, lutte contre les risques, adaptation au réchauffement climatique, renouvellement agricole, sécurisation alimentaire, amélioration de la santé,

⁴ Etat de l'art, AFOM et diagnostic en annexe

⁵ Diagnostic de la durabilité et de la résilience du système alimentaire de la région PACA - ADEME

⁶ <https://www.inserm.fr/dossier/nutrition-et-sante/>

de la qualité de vie et développement économique, l'équilibre est aujourd'hui difficile et fragile et les enjeux de partage de ce territoire nombreux⁷.

Face à cette situation singulière, avec ses nombreux potentiels et ses vulnérabilités, le Pays de Grasse s'engage dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial. L'objectif : se saisir de ces enjeux à travers des politiques publiques fortes et volontaristes en vue d'améliorer la résilience alimentaire collective.

2.2. Stratégie souhaitée par les élus et les acteurs du territoire

À l'issu de la première année des travaux du PAT du Pays de de Grasse en émergence, les acteurs ont pu affirmer leur volonté de s'engager dans une politique alimentaire ambitieuse en actant les ambitions, les leviers et les axes de travail suivants :

Les ambitions portées par le PAT du Pays de Grasse

	Ambitions	Finalités
1	Se réappropriier la question de notre alimentation	Intégrer le PAT au projet de territoire et aux autres politiques publiques
2	Améliorer notre souveraineté alimentaire	Passer de 1 à 10% d'autonomie alimentaire d'ici 2034
3	Permettre un accès à une alimentation saine et durable pour tous et favoriser l'initiative citoyenne	Appuyer l'émergence d'une réappropriation citoyenne autour de l'alimentation, favoriser l'accès à une alimentation saine de proximité, faire évoluer le régimes alimentaires
4	Se préparer aux effets du réchauffement climatique sur notre agriculture et préserver nos écosystèmes	Permettre l'émergence d'une agriculture adaptée aux enjeux du changement climatique, favorable à la biodiversité

Les leviers privilégiés

1. La formation et le partage des connaissances

Les défis posés par la question alimentaire sont complexes et croisent de nombreux savoirs. Pour pouvoir agir, la formation et le partage de connaissances a été identifié comme le moteur de la réappropriation et du développement d'une culture commune autour de l'agriculture et de l'alimentation.

2. La gouvernance partagée et la coordination des acteurs

⁷ Extrait du diagnostic du dossier déposé à l'AMI « Démonstrateur Territoriaux » porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'ensemble de ses partenaires

S'organiser, se connaître, créer des synergies pour pouvoir agir de façon concertée, quand une opportunité se présente et pour opérer ensemble des changements structurels.

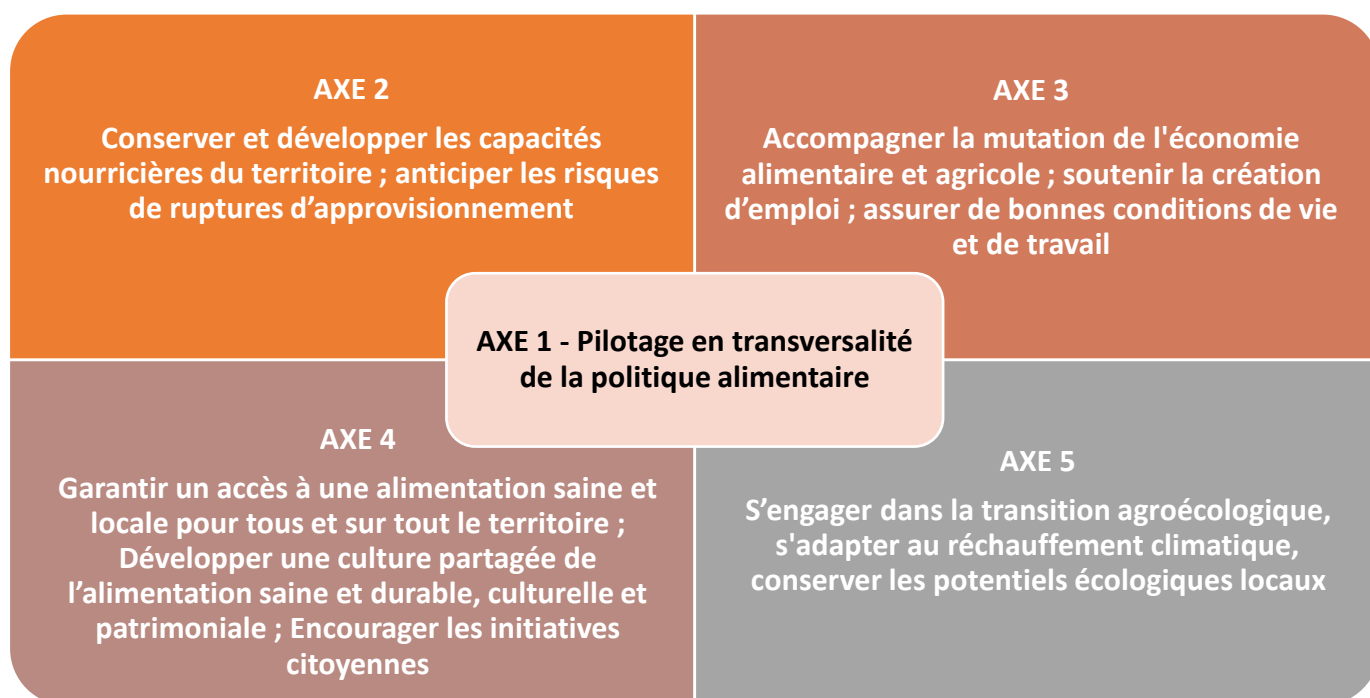
3. La transversalité

La prise en compte des enjeux alimentaires dans les autres politiques publiques, dans les actions de chaque structure et institution.

4. L'expérimentation locale

La plupart des défis à relever demandent de trouver de nouvelles réponses, adaptées aux spécificités locales. Se donner un cadre collectif permettant l'expérimentation et l'évaluation des solutions est une condition de réussite de la transition alimentaire.

Les axes stratégiques



2.3. L'inscription dans le projet de territoire et la demande de labélisation PAT de niveau 2

L'alimentation et l'agriculture sont donc des thématiques profondément systémiques et l'évolution structurelle attendue dans la Politique Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition de notre système alimentaire à travers un Projet Alimentaire Territorial ne pourra s'engager que par la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et des communes : aménagement, environnement, social, jeunesse et sport, culture, développement économique, emploi, plan climat...

L'alimentation est également un droit fondamental mais aussi un fait culturel au cœur de notre société, une économie, un patrimoine et pour toutes ces raisons, la Communauté d'Agglomération a décidé de l'inscrire dans son projet de territoire.

Afin de mener à bien le plan d'action décrit ci-dessous, la Communauté d'Agglomération souhaite s'inscrire dans le cadre d'une labellisation de niveau 2 « PAT en action » pour 5 ans : 2024-2029.

III. Le plan d'action du PAT opérationnel du Pays de Grasse

AXE 1 – Pilotage en transversalité de la politique alimentaire

> Quelques éléments de diagnostic

Le portage d'un Projet Alimentaire Territorial mobilise une diversité de savoirs, de ressources qui dépassent les seules compétences de l'intercommunalité. La réussite de la politique alimentaire dépend de la mobilisation d'acteurs dans différents secteurs et à différentes échelles, qui en se coordonnant, trouvent les solutions adaptées aux défis à relever et évoluent conjointement sur la question alimentaire.

Ainsi la mise en place d'une gouvernance multi-acteurs ouvertes qui fédère les énergies semble un critère de réussite incontournable. Les premiers ateliers du PAT tout au long de l'année 2022 ont mis au jour un fort besoin de décloisonnement, d'interconnaissance et de coopération chez les acteurs afin de permettre la mutualisation des compétences et des moyens, le développement de partenariats et la promotion d'une vision systémique et concertée de l'alimentation.

Étant donné la très grande transversalité des thématiques traitées dans le PAT, le Pays de Grasse propose également d'intégrer l'alimentation à son projet de territoire. Elle devient un axe transversal à l'ensemble de ses politiques publiques ce qui donne une cohérence globale à la démarche. PAT qui croisera également sa politique avec les autres programmes d'actions en cours (PCAET, CTG...).

Par ailleurs, le territoire a développé depuis de nombreuses années une culture de l'innovation territoriale et de l'expérimentation qui sera une plus-value non négligeable dans le déploiement territorial de notre PAT. Cela concerne l'agriculture avec le développement d'une politique d'Espace Test Agricole (ETA) en lien avec les coopératives d'activités et d'emploi, mais aussi les savoir-faire développés par le secteur de l'ESS : coopération, gouvernance horizontale, transversalité, démarches participatives, innovations sociales ou encore modèles économiques résilients et solidaires.

Afin d'accompagner le développement de sa politique alimentaire, le Pays de Grasse souhaite donner un cadre et poursuivre cette démarche de recherche, d'observatoire et d'expérimentation territoriale, en lien avec l'animation d'une communauté apprenante.

Compte-tenu de la forte mobilisation des communes du Pays de Grasse sur la thématique « Alimentation et Agriculture », comprenant notamment deux PAT communaux labellisés (Mouans-Sartoux et Saint-Vallier-de-Thiery), une coordination et un accompagnement lisibles seront proposés afin de fédérer et d'aller plus loin dans la démarche.

Enfin, les acteurs ont identifié la nécessité de rendre l'action publique lisible et connue, de répondre aux fortes attentes citoyennes en matière d'alimentation et de favoriser l'appropriation de la démarche par tous. Une communication large et ouverte sur les enjeux de l'alimentation ainsi que des outils de démocratie participative nous permettront d'atteindre cet objectif.

En chiffres :

- **Plus de 130 parties-prenantes associées** : monde agricole, institutionnels, communes, associations, acteurs de l'ESS, citoyens, universitaires, entreprises, Conseil de Développement, acteurs sociaux...
- **Au croisement de nombreuses thématiques** : nutrition, santé, précarité, aménagement, environnement, éducation, agriculture, transition écologique, culture et patrimoine, consommation locale et commercialisation, participation citoyenne...
- **Plus de 100 participants** à chaque vague de travail (lancement, ateliers...)
- **30 PAT labellisés** à l'échelle régionale en 2022 dont 9 dans les Alpes-Maritimes et 3 spécifiquement en Pays de Grasse (L'intercommunalité, Saint-Vallier-de-Thiery et Mouans-Sartoux).

> Les partis pris

- Mettre en place une gouvernance ouverte, multi-acteurs, rigoureuse, transparente et qui permette la participation de tous les acteurs ;
- Imaginer un mode d'organisation des projets en interne comme externe qui permette un décloisonnement des acteurs et des enjeux ;
- Intégrer la question de l'alimentation dans le Projet de Territoire et dans l'ensemble des politiques publiques.

> Les thématiques abordées



> Les actions prévues

Thématiques	N°	Actions
Gouvernance et pilotage global de la démarche	1	Mise en place d'une gouvernance multi-acteurs pérenne
	2	Animer, coordonner et piloter le PAT
	3	Évaluer le PAT et assurer son évolution
	4	Poursuivre le travail au sein des réseaux liés à l'alimentation et aux PAT
Projet territoire : transversalité des politiques publiques, expérimentation et recherche	5	Intégrer les recommandations du PAT dans les autres documents cadres et politiques de l'agglomération (CTG, PCAET, SCOT, PLPDMA, politique de la ville, PLESS...) et animer un réseau de pilote interne
	6	Encourager et faciliter les démarches de recherche, d'observatoire et d'expérimentation territoriale
Accompagnement des communes et coordination entre PAT	7	Articuler les complémentarités entre le PAT de l'agglomération avec les PAT communaux
	8	Développer une offre d'accompagnement lisible pour les communes
Communication et diffusion de la connaissance	9	Créer des outils de communication du PAT et communiquer régulièrement (newsletter, réseaux sociaux...)
	10	Permettre la « Labellisation PAT » des actions des acteurs du territoire
	11	Favoriser l'appropriation des enjeux de l'alimentation (dont organisation d'un évènement annuel ouvert au grand public notamment)

AXE 2 - Conserver et développer les capacités nourricières du territoire ; anticiper les risques de ruptures d’approvisionnement, coopérer avec des territoires cohérents

> Quelques éléments de diagnostic

L’artificialisation des sols et la perte des terres agricoles se poursuivent d’une façon continue et sans réel changement de cap à l’échelle nationale, malgré les politiques publiques développées sur ces dernières décennies : ce sont en tout cas les résultats de l’enquête sur l’utilisation des sols du service statistique et prospective du Ministère de l’agriculture⁸ parues en 2021.

L’ensemble de la région Sud, et de manière encore plus marquée les Alpes-Maritimes, présente quant à elle une réelle vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire qui aujourd’hui questionne fortement la résilience du territoire. Toutefois les productions locales, diversifiées et historiques, peuvent constituer un appui pour le redéploiement d’une culture partagée des régimes alimentaires méditerranéens malgré la fragilité de certaines micro-filières qui doivent être soutenues (oléiculture, maraîchage, arboriculture...).

À l’échelle nationale⁹ :

- En 2015, l’excédent agro-alimentaire de la France était de + 9,3 milliards d’euros mais il cache d’importants flux et déséquilibre économique, fruit de spécialisation agricole à l’échelle mondiale depuis les années 1960 :
 - o La France exporte largement : céréales, vins, spiritueux, eaux minérales et produits laitiers
 - o La France importe en masse : fruits et légumes, café, cacao, soja, viande et produits la pêche
 - o À titre d’exemple : la France exporte 50% de ses surfaces céréalières alors qu’elle importe 50% de nos fruits et légumes (0,5 million d’ha)
- Ces surfaces exportées correspondent à 44% de notre SAU et à 34% des surfaces importées.
- Ces surfaces importées peuvent être produites dans leur pays d’origine avec de graves conséquences sociales et environnementales (déforestation, usage massif des pesticides, impact sur la ressource en eau...).

Aujourd’hui les enjeux de résilience alimentaire poussent l’agriculture vers une relocalisation de certaines filières (dont les fruits et légumes) et une déspecialisation des productions.

À l’échelle régionale¹⁰, on constate :

- Une autonomie alimentaire à seulement 12% qui pourrait continuer de baisser sans politique volontariste.
- Un déficit de terres agricoles au regard des besoins alimentaire : avec la SAU¹¹ par habitant la plus faible de France et connaissant le plus fort recul au cours de la décennie.
- Et seulement 36% des SAU nécessaires pour répondre à la consommation locale
- Les scénarios de prospective réalisés par l’ADEME en 2030 indiquent :
 - o Tendanciel : autonomie alimentaire en recul en 2050 (-16%), diminution de 3% de SAU, augmentation de 30% de l’impact environnemental (+30% d’émission)
 - o De transition : accroissement nécessaire de 30% de SAU ; changement de régime alimentaire, développement plus ambitieux du bio

À l’échelle des Alpes-Maritimes, nous savons que :

- La production locale ne couvre que 1% des besoins alimentaires locaux.
- Le département fait partie des moins producteurs de France avec l’Île de France.

⁸ Dossier Agreste - L’occupation du sol entre 1982 et 2018 – publiée en avril 2021

⁹ La face cachée de nos consommations, Solagro

¹⁰ Diagnostic de la durabilité et de la résilience du système alimentaire de la région PACA - ADEME

¹¹ Surface Agricole Utile

- Le département est identifié dans les outils d'analyse comme CratER comme le territoire ayant eu la perte la plus rapide et conséquente des terres agricoles depuis les années 1960.
- Par ailleurs, nous savons qu'en cas de rupture d'approvisionnement, les stocks de la Grande et Moyenne Surface (GMS) permettent de nourrir la population pendant seulement 3 jours.

Malgré cette situation, une marge de reterritorialisation de l'alimentation existe et doit être mobilisée pour consolider la résilience du territoire et accompagner le sursaut sociétal en matière d'agriculture et d'alimentation. Grâce aux simulations Crater et Parcel¹², nous savons que le Pays de Grasse peut augmenter les capacités de production à 15% des besoins alimentaires locaux avec les SAU actuelles.

Ceci étant, chacun devant produire sa part, des pistes parallèles doivent être envisagées :

- Augmenter les capacités de production locale autant que possible (jusqu'à 10%) et accompagner les micro-filières vivrières existantes ou en devenir
- Travailler sur les coopérations interterritoriales et cohérentes en termes de production qualitative et d'impact sur le climat et la biodiversité
- Développer l'autonomie alimentaire des habitants et leurs savoir-faire

> Les partis pris

- Enrayer le recul des surfaces agricoles, garantir l'utilisation des terres agricoles non exploitées et reconquérir des terres
- Se donner les moyens de tendre vers une augmentation des capacités nourricières du territoire jusqu'à 10% d'ici 2034
- Redonner de la « valeur » aux terres agricoles et revaloriser les cultures nourricières, historiques et patrimoniales, dans la culture alimentaire locale
- Intégrer le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire dans les documents de prévention des risques

> Les thématiques abordées



> Les actions prévues

Thématiques	N°	Actions
Protéger et mobiliser le foncier agricole	12	Participer aux actions de plaidoyer
	13	Création et animation d'une politique de préservation, de mobilisation et de reconquête du foncier agricole
	14	Création d'une agence du foncier agricole du Pays de Grasse
	15	Création et animation d'une cellule technique du foncier
Consolider les productions locales	16	Contribuer à la structuration de micro-filières maraîchères

¹² Rapport « Piste de réflexion sur les capacités nourricières du Pays de Grasse », août 2022, Julie Le Calvez, étudiante ingénieur agronome, Institut Agro-Rennes-Angers. Rapport disponible sur demande.

	17	Soutenir les filières historiques du territoire (olive, ovins...)
	18	Accompagner le développement de la filière labellisée bio
	19	Contribuer à impulser de nouvelles micro-filières nourricières (légumineuses...)
Anticiper le risque de rupture d'approvisionnement	20	Étudier les outils permettant de se prémunir du risque de rupture d'approvisionnement et sensibiliser les acteurs en charge des risques
Coopérer avec des territoires cohérents	21	Appui à l'organisation d'une coordination régionale et inter-régionale de relocalisation de la production et de sa consommation locale

AXE 3 - Accompagner la mutation de l'économie alimentaire et agricole ; soutenir la création d'emploi ; assurer de bonnes conditions de vie et de travail

> Quelques éléments de diagnostic

En 2020, on dénombre 199 exploitations sur le Pays de Grasse. La moyenne d'âge des exploitant.e.s agricoles est 54 ans et d'ici quelques années, près d'1 agriculteur.trice sur 2 sera en âge de partir à la retraite¹³. Si le nombre d'exploitations agricoles tendait à se stabiliser depuis les années 2000, après une perte considérable d'exploitations depuis les années 1970 (tout comme à l'échelle nationale), le risque de voir le nombre d'exploitation encore baisser sur le Pays de Grasse est grand. En 2020, 19 exploitant.e.s de plus de 60 ans ne savaient pas ce qu'ils.elles allaient faire de leur ferme au moment de la retraite, représentant près de 63 ha sur le Pays de Grasse.

Parallèlement, on observe un regain d'intérêt pour le métier d'agriculteur.trice, avec une augmentation importante du nombre de salarié.e.s agricoles, traduisant à la fois une transformation du métier, qui ne se fait plus que sous le seul statut de chef.fe d'exploitation, mais également d'une difficulté d'accès à l'acquisition foncière.

Cette transformation du métier qui se traduit également par l'apparition majoritaire de nouveaux profils de porteur.se.s de projet agricole dans le département, non-issus du monde agricole, en reconversion professionnelle, avec un moyenne d'âge de 39 ans, peu d'expérience agricole dans 80% des cas et une tendance à aller vers la micro-ferme. Un très grand brassage des porteurs de projet est observé avec un faible taux d'installation effective localement qui questionne sur les conditions d'accueil proposé dans le département pour ses candidats à l'installation au-delà de la seule problématique du foncier.

Par ailleurs, on observe la nécessité et le souhait pour les agriculteurs.trices existants de se réapproprier et de consolider localement leur moyen de production aujourd'hui extrêmement dépendant de la disponibilité de l'énergie, des matériaux et des fluctuations du marché (agro-fournitures, machinerie...). Une partie des agriculteurs.trices est éloignée géographiquement des bassins de consommation ce qui pose la question de la logistique en contexte de crise énergétique et de réduction des émissions de GES.

Le territoire est par ailleurs sous-doté en équipement collectif de transformation qui permettrait aux producteurs de mieux valoriser leur production et de gérer les surplus de productions saisonnières. C'est globalement une réflexion sur les conditions d'exercice du métier et leur amélioration qui pourra être conduit dans le cadre du PAT.

Enfin, dans la mesure où plus de 90% des achats alimentaires se font en GMS, des liens avec la GMS et les acteurs de l'agro-alimentaire locaux devront être créés pour aussi prendre en compte leur problématique et créer des ponts avec la politique alimentaire. Cette question de la commercialisation ouvre aussi une réflexion sur l'amélioration de l'offre alimentaire locale, sur le maillage de commerces de proximité (essentiels pour permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous) et sur le maintien ou le développement d'outils de commercialisation diversifiés permettant l'écoulement des productions locales et le rapprochement entre producteurs et consommateurs (points de vente paysans, marchés de plein vent...).

> Les partis pris

- Réaffirmer un horizon nourricier, agricole et alimentaire sur le territoire
- Stopper la perte d'exploitation et assurer une transmission des outils et du savoir
- Coordonner les dispositifs existants pour accompagner les nouveaux profils de porteurs de projet agricole et les futurs retraités

¹³ Source : RA 2020

- Consolider les exploitations face aux fluctuations de l'énergie et des coûts du marché et assurer le déploiement d'outils partagés
- Assurer une meilleure couverture des lieux de consommation de produits locaux, sains et durables

> **Les thématiques traitées**



> **Les actions détaillées**

Thématiques	N°	Actions
Accompagner les mutations de l'installation - transmission et du travail agricole	22	Formalisation et animation d'une politique locale d'appui à l'installation-transmission
	23	Création et animation d'une cellule technique installation-transmission
	24	Étudier la possibilité d'intégrer les orientations et des représentants des PAT dans les instances locales foncier-installation-transmission
	25	Mieux comprendre le profil des nouveaux installés et des futurs retraités et leur besoin afin d'adapter les politiques publiques
	26	Travailler plus étroitement avec le legta Vert d'Azur et soutenir la formation agricole
	27	Valoriser une diversité de forme d'installation et de forme de travail en agriculture
	28	Accompagner le recours au salariat et à la main d'œuvre saisonnière
Consolider les moyens de production et l'autonomie des fermes	29	Encourager et soutenir le développement de projets de semences et d'espèces adaptées au territoire
	30	Encourager et soutenir les projets de substitution des intrants
	31	Encourager et soutenir les projets d'autonomie mécanique / Développement des CUMA
	32	Encourager et soutenir les projets d'autonomie énergétique des fermes
Consolider la phase aval de la production	33	Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de la logistique des « 1 ^{er} km »
	34	Soutenir la consolidation et le développement d'atelier de transformation collectif
	35	Consolider les modèles économiques (calcul coût revient) et la commercialisation locale
Commercialisation et commerce de proximité	36	Créer des liens avec les Grandes et Moyennes Surfaces pour échanger sur les problématiques locales et imaginer des solutions
	37	Étudier le maillage de commerce de proximité alimentaire, valoriser les initiatives innovantes (Bouge Ton Coq...) et encourager la création de point de vente collectif, de marchés de plein vent vers l'alimentation durable

AXE 4 - Garantir un accès à une alimentation saine et locale pour le plus grand nombre et sur tout le territoire ; développer une culture partagée de l'alimentation durable, culturelle et patrimoniale ; favoriser les initiatives citoyennes

> Quelques éléments de diagnostic

Parce qu'elle représente environ ¼ des émissions de gaz à effet de serre des ménages en France, l'alimentation fait partie des principaux leviers à activer pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cet impact s'explique à la fois par l'ampleur du gaspillage alimentaire (1/3 de l'alimentation produite dans le monde est jetée à un moment ou un autre de la chaîne alimentaire) mais également par l'ampleur de la consommation de denrées importées ou de denrées à fort coût énergétique en production. À titre d'exemple, les produits animaux (viande et lait) représentent 89% des émissions de GES des consommateurs conventionnels.

Cependant, les coûts cachés de l'alimentation et leurs impacts sur la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire sont bien plus vastes et de mieux en mieux documentés. On sait par exemple que l'augmentation très importante des maladies chroniques et des affections de longues durées en France pourrait être en partie évitées grâce à des régimes alimentaires plus sains¹⁴. Étroitement liée à l'évolution de nos modes de vie et à l'essor de l'industrie agro-alimentaire, nos habitudes alimentaires ont évolué vers plus de consommation de produit transformés (avec la présence de nombreux additifs, plus de sucre et de sel), de moins en moins de temps accordé à la cuisine, une plus grande part de repas consommés à l'extérieur, etc.

Aussi, l'administration elle-même se doit être exemplaire pour les réceptions et les événements qu'elle organise.

Par ailleurs, des études ont aussi mis en évidence une situation de précarité alimentaire au sein de la population puisque près d'1 Français sur 5 éprouve des difficultés à faire trois repas par jour¹⁵. Évidemment, la notion de précarité alimentaire, ne s'arrête pas à la question quantitative puisqu'il s'agit aussi de s'intéresser à la qualité de la nourriture accessible, dans le respect des préférences alimentaires et des besoins nutritionnels, dans les diversités des conceptions personnelles et culturelles. Depuis de nombreuses années, la seule réponse à cette problématique repose sur l'aide alimentaire, qui si elle est à soutenir, nous interroge sur les moyens de l'accessibilité alimentaire pour tous sur les territoires.

Au croisement de ces thématiques, la restauration collective apparaît comme un enjeu majeur. Avec 3,8 milliards de repas servis par an, la restauration collective en France est un formidable levier de la transition des systèmes agricoles et alimentaires, de santé publique. La loi Egalim publiée en octobre 2018 affiche des objectifs forts en matière qualitative et le territoire du Pays de Grasse est composé de nombreuses communes ayant déjà pris cette problématique à bras le corps.

Toutefois l'alimentation est bien plus qu'une donnée biologique, nutritionnelle ou éthique. Dans la cacophonie des injonctions, il paraît capital d'adopter une approche globale et positive de l'alimentation, reconnaissant son rôle social, patrimonial, intime, en déculpabilisant le citoyen et lui redonnant la motivation, l'envie et le plaisir.

L'action du PAT doit donc redonner tout son pouvoir d'agir au citoyen, faire de l'alimentation un outil de citoyenneté, de cohésion sociale et de bien vivre sur ce territoire. Au fil des années, la distanciation vis-à-vis de l'agriculture, l'économie et l'urbanisation ont éloigné le citoyen de la question alimentaire, ne faisant d'eux qu'un seul consommateur à fournir. Depuis de nombreuses années déjà, et en accélération depuis la crise sanitaire, une partie de la population cherche à se réapproprier ce lien à l'alimentation, à l'agriculture et aux producteurs.trices. Ce réinvestissement des citoyens a de multiples visages, qu'il se fasse en s'investissant dans les façon d'accéder aux productions locales, en essayant

¹⁴ Source : <https://www.inserm.fr/dossier/nutrition-et-sante/>

¹⁵ Source : sondage IPSOS Secours Populaire 2022

d'orienter le système alimentaire autrement que par l'acte d'achat mais également en se réappropriant les savoirs liés à l'autoproduction. Il s'agit de faire vivre une démocratie alimentaire, démarche que le Pays de Grasse souhaite encourager et soutenir.

> Les partis pris

- Appuyer la réappropriation par tous de la question alimentaire et agricole au-delà de l'acte d'achat (démocratie alimentaire)
- Réduire les inégalités de santé et d'accès à l'alimentation
- Aider la restauration collective du Pays de Grasse à atteindre et à aller au-delà de la loi EGalim : vers un réseau de cantine « 100% durable, locale et bio »
- Réduire l'impact de l'alimentation dans le bilan des émissions de GES du Pays de Grasse

> Les thématiques traitées



> les actions détaillées

Thématiques	N°	Actions
Vers une restauration hors domicile durable, locale et biologique	38	Coordination interne du marché de commandes groupées intercommunale
	39	Réalisation d'un schéma de cohérence de la restauration collective et d'un observatoire de la restauration collective en Pays de Grasse
	40	Animation d'un réseau de cantines « 100% durable, locale et saine » + développement d'outils
	41	Accompagnement de la restauration en entreprises
	42	Accompagnement des professionnels de la restauration
	43	Appuyer le développement de la plateforme « 06 à Table ! »
	44	Organiser l'exemplarité de l'administration pour ses événements
Sensibilisation à l'alimentation saine et durable & bien vivre	45	Développer des connaissances et des actions patrimoniales et conviviales de l'alimentation
	46	Développer des actions en lien avec la bonne santé
	47	Développer une politique de réduction du gaspillage alimentaire
	48	Promotion d'un régime alimentaire sain et durable
Lutte contre la précarité alimentaire	49	Mieux comprendre et connaître la précarité alimentaire sur le territoire, faire changer de regard sur les moyens de lutte contre la précarité alimentaire, structurer une gouvernance et un plan d'action

	50	Soutenir et renforcer les associations d'aide alimentaire d'urgence
	51	Favoriser l'émergence de solutions plus émancipatrices, autonomisantes
Autoproduction, savoir-faire et mobilisation citoyenne	52	Favoriser les initiatives locales et l'implication citoyenne
	53	Poursuivre et développer la politique d'appui aux jardins nourriciers dans leur diversité (jardins familiaux, collectifs, interstices nourriciers... faire le lien entre propriétaires de petits parcelles et jardiniers...)
	54	Encourager le développement de l'agriculture urbaine
	55	Poursuivre et faire évoluer les formations permettant l'appropriation de savoirs et savoir-faire en lien avec l'agriculture et l'alimentation ; Financer l'achat partagé d'outils et d'équipement
	56	Essaimer les initiatives collectives comme « Bio d'Aqui », les « Petits Loups Maraîchers » ou « le citoyen nourrit la ville »

AXE 5 - S'engager dans la transition agroécologique, s'adapter au réchauffement climatique, conserver les potentiels écologiques locaux

> Quelques éléments de diagnostic

Le massif des Alpes et le pourtour méditerranéen sont deux zones où les effets du réchauffement climatique sont deux fois plus rapides que dans d'autres zones de France¹⁶. L'année 2022 aura été un marqueur fort pour le territoire de cette dynamique avec une sécheresse et des canicules sans précédent dans leur durée.

Les projections climatiques nous indiquent que les Alpes-Maritimes doivent s'attendre très rapidement à :

- Des étés et printemps plus chauds et plus secs : diminution des volumes d'eau de surface qui pourront avoir un impact sur la recharge des nappes phréatiques
- Augmentation des sécheresses prolongées et des tempêtes plus intenses et fréquentes
- Élévation du niveau de la mer provoquant intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce et les sols agricoles sur le littoral
- Stress thermique, perturbations de croissance des végétaux

L'agriculture tout comme le territoire dans son ensemble sera soumis à d'autres difficultés puisque l'effondrement de la biodiversité, dont nous dépendons, cause de multiples difficultés à commencer par les problématiques de pollinisation déjà présentes sur le territoire.

L'ensemble des dimensions de l'agroécosystème sont à prendre en compte :

- Les sols ne sont pas des supports inertes mais bien des systèmes vivants. Leur bon fonctionnement dépend de la préservation de la vie qui y est présente et est le garant d'une production agricole fiable. Ainsi, un sol vivant conserve une texture favorable à la culture, permet d'optimiser la rétention de l'eau, ressource en cours de raréfaction et peut jouer son rôle de puits de carbone.
- L'usage des pesticides a aussi des conséquences néfastes sur la vie des sols, réduire leur usage apporte des bénéfices sur le plan économique, sur le plan de la santé humaine et sur la productivité à long terme.
- Les plantes dépendent pour leur croissance des éléments minéraux présents dans le sol : carbone, azote, phosphore, potassium... En agriculture conventionnelle, ces éléments sont apportés par les intrants sous la forme d'engrais qui potentiellement génèrent des déséquilibres comme les excès de nitrates (forme d'azote). Préserver les cycles de la matière grâce à des sols vivants et des pratiques agroécologiques est la garantie d'une agriculture durable et moins dépendante des intrants.

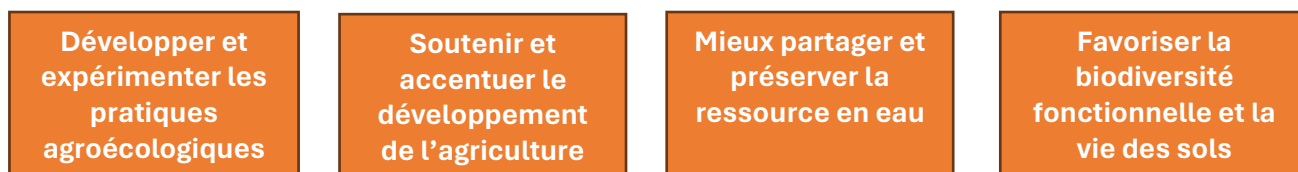
Nous connaissons aujourd'hui l'importance des écosystèmes forts, diversifiés et plus denses pour résister aux effets du réchauffement climatique et maintenir la biodiversité. C'est donc une vision holistique de l'agroécologie à l'échelle des productions mais également du territoire que le PAT propose d'adopter et d'encourager.

> Les partis pris

- Permettre à notre agriculture de faire face au réchauffement climatique ;
- Conserver la biodiversité exceptionnelle du territoire et permettre la conciliation avec l'activité agricole ;
- Encourager une agriculture bonne pour la santé humaine et des écosystèmes en augmentant les surfaces labellisée bio.

¹⁶ Source : Groupe Régional d'Expert pour le Climat (GREC) de Provence Alpes Côte d'Azur

> les thématiques traitées



> les actions détaillées

Thématiques	N°	Actions
Développer et expérimenter les pratiques agroécologiques	57	Former une communauté apprenante sur l'agroécologie et valoriser les pratiques déjà à l'œuvre sur le territoire (sol vivant, agroforesterie, sélection variétale...)
	58	Initier un réseau d'expérimentation des pratiques agroécologiques
	59	Tester des diagnostics ou auto-diagnostics des fermes
Soutenir et accentuer le développement de l'agriculture biologique	60	Valoriser l'agriculture biologique sur le Pays de Grasse
	61	Conditionner les aides et les baux à la mise en œuvre d'une agriculture biologique
	62	Mettre en place des diagnostics de conversion
Mieux partager et préserver la ressource en eau	63	Suivre et appuyer les démarches d'observatoire et de gouvernance de l'eau
	64	Lancer des campagnes d'information, de communication et de sensibilisation à la réduction de la consommation en eau
	65	Partager les bonnes pratiques en agriculture et équiper le territoire (sonde...)
	66	Travailler sur la tarification de l'eau agricole et débloquent les problématiques réglementaires d'accès à l'eau pour les agriculteurs en période de sécheresse
Favoriser la biodiversité fonctionnelle et la vie des sols	67	Soutenir et valoriser les démarches de soutien à la biodiversité fonctionnelle (GIEE sur la biodiversité fonctionnelle ; plantation de haies vives...)
	68	Favoriser le ré-ensauvagement
	69	Organiser le retour à la terre des matières organique (lien avec l'axe 2)

IV. Les conditions de mises en œuvre du plan d'action

4.1. Les modes d'animation, de coproduction et de gouvernance du PAT

L'animation en transversalité, le mode de co-construction, la gouvernance et le suivi sont les clés de la réussite d'un Projet Alimentaire Territorial puisque, par nature, il vise à organiser le dialogue entre des acteurs très différents et des thématiques variées sur un territoire, afin d'engager collectivement des évolutions structurelles nouvelles pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation.

4.1.1. Les rôles de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse porteuse du PAT

La posture de la Communauté d'Agglomération en tant que porteuse du PAT intercommunal est triple :

Cheffe d'orchestre, coordinatrice, animatrice

En portant un PAT, la CAPG cherche à décloisonner les acteurs et les savoirs, à favoriser l'intelligence collective afin de permettre l'émergence de solutions nouvelles pour répondre aux défis alimentaires, que les projets imaginés soient portés ou non par l'agglomération elle-même. Par son animation, elle permet d'avoir une vision globale du sujet et de garantir à tous un accès à l'information, au savoir et au suivi du PAT qui permettent à chacun de s'investir selon ses compétences et ses capacités.

La CAPG tient sa légitimité de coordinatrice de PAT de sa capacité :

- à avoir une vision territoriale et stratégique de moyen terme (planification et vision politique)
- à organiser le dialogue entre des acteurs très différents (mobilisation)
- De ses compétences transversales obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de politique de la ville et de ses compétences optionnelles en matière d'environnement, d'action sociale...

Elle s'inscrit par ailleurs en complémentarité avec les communes qui traitent également de l'alimentation durable et cherchera avec elles à se répartir les actions.

Pilote, opératrice

Sur ces compétences, la Communauté d'Agglomération portera des projets en propre.

Soutien, appui aux acteurs

Sur certains sujets, les acteurs de territoire (communes, associations, autres institutions, entreprises...) peuvent être plus pertinents ou compétents pour porter des actions. Dans ce cadre, la CAPG apportera son soutien, qu'il soit financier, technique ou de communication, pour appuyer les partenaires porteurs d'actions qui alimentent le PAT du territoire.

4.1.2. Un modèle d'organisation en mode projet : intégré et itératif

Ainsi le PAT demande à envisager un nouveau mode de construction de la politique publique et de penser une organisation qui permettent, aussi bien en interne qu'en externe, de co-produire et de co-porter la politique avec tous dans une démarche, intégrée, partagée et itérative.

Du fait de ce besoin de transversalité fort, les modèles organisationnels ci-après se sont mis en place.

Préalables sur les schémas ci-dessous :

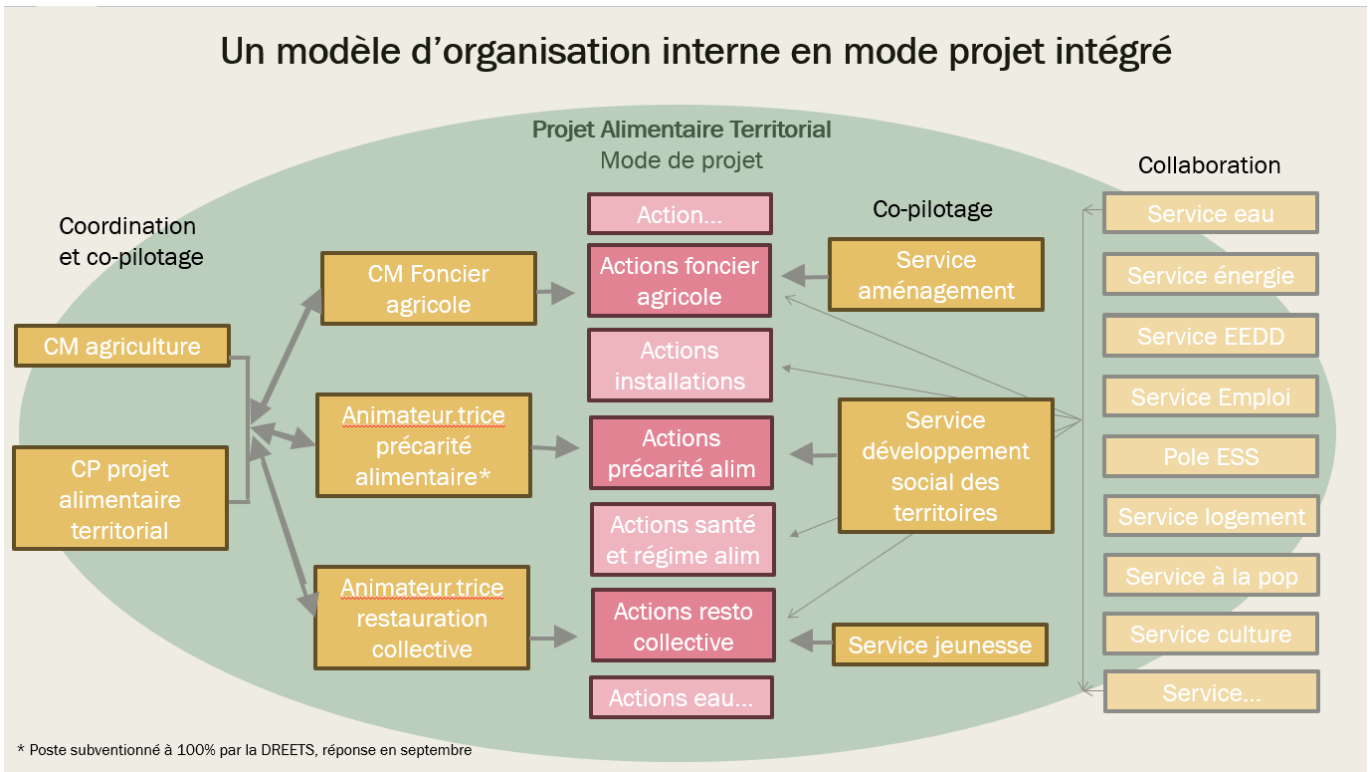
- Il ne s'agit pas d'organigrammes hiérarchiques mais bien d'organisations « projets » ;
- C'est un fonctionnement « idéal » mais qui s'adaptera aux contraintes et aux réalités ;
- Concernant les postes PAT identifiés, pour certains d'entre eux, ils ont une fonction d'amorçage à 5 ans, les actions pourront être absorbées par les services ensuite.

Cette organisation en mode projet vise à co-porter ou à collaborer étroitement avec les services en interne et avec les partenaires extérieurs. Par cette organisation, la CAPG souhaite garantir :

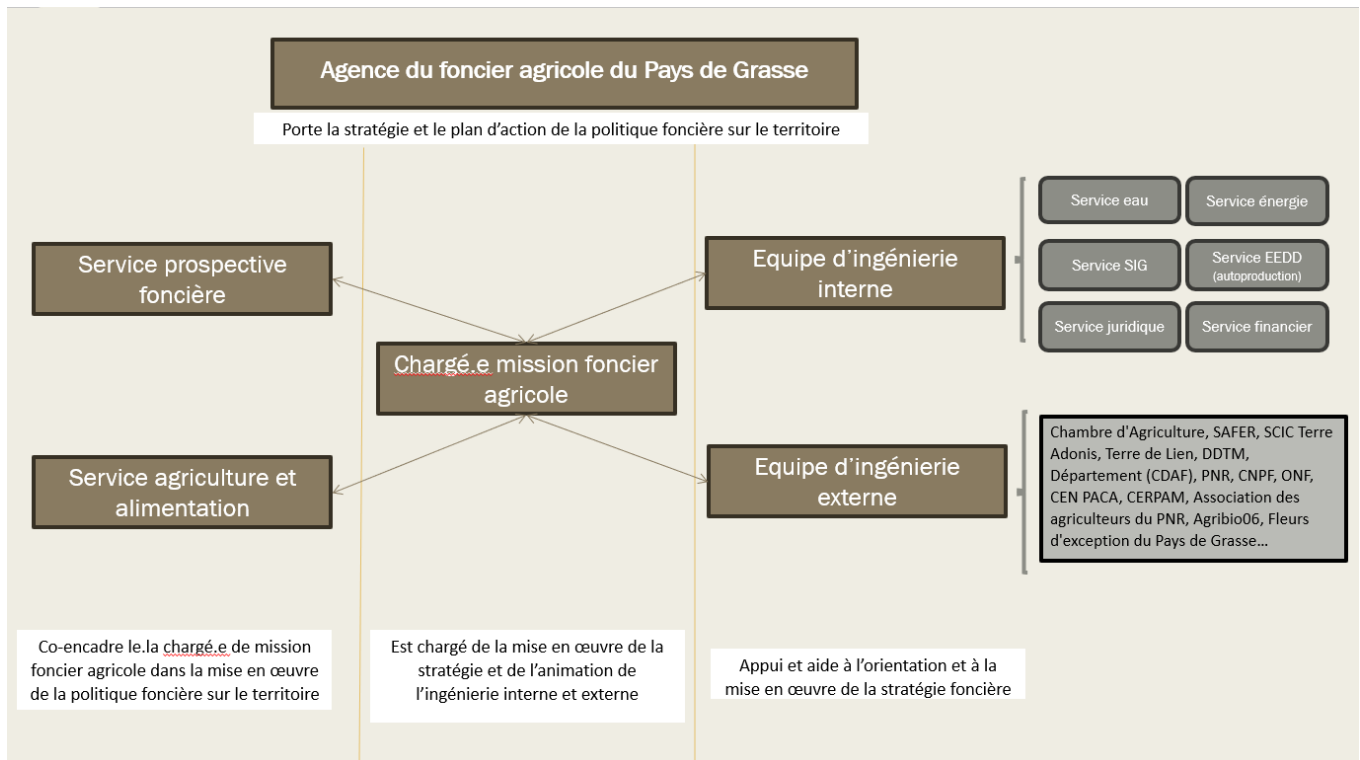
- la réussite des actions grâce au co-portage ou à une collaboration étroite ;

- la bonne appropriation de ces nouveaux enjeux par tous et l'intégration des enjeux des autres thématiques croisées dans le PAT ;
- le partage de la connaissance, du savoir...

Modèle organisationnel interne en mode projet pour porter le PAT :



Exemple de modèle organisationnel interne et externe sur la politique foncière agricole :



4.1.3. La gouvernance

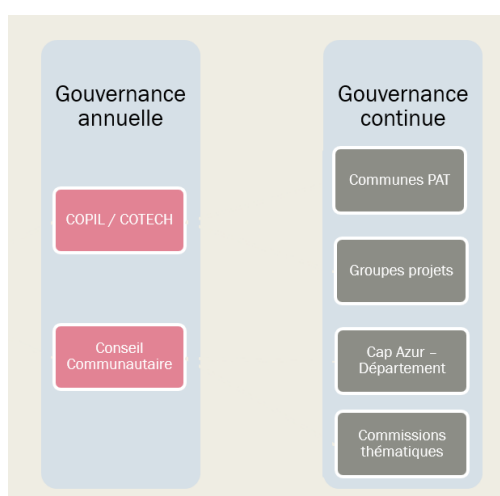
La gouvernance est constitutive de la définition législative des PAT. Les instructions techniques des DRAAF précisent que l'engagement des partenaires est formalisé sous la forme d'un contrat. Les instances de gouvernance doivent veiller à la mise en œuvre des actions opérationnelles et s'inscrivent dans une démarche de progrès.

Au-delà des aspects législatifs, la gouvernance est envisagée dans les PAT comme un processus d'amélioration et de construction continue¹⁷, comme un lieu de la participation¹⁸, qui doit permettre :

- **La transparence du processus (information)** : informer régulièrement des travaux produits par les groupes de travail, des actions engagées, des décisions prises, de l'avancement du PAT, etc. Il s'agit ici de rendre compte de l'action publique « en train de se faire » pour permettre à tous de s'y intégrer et d'en comprendre le processus.
- **La contribution à l'orientation du PAT (co-construction continue)** : au sein de ces instances, il s'agit de pouvoir se coordonner, de pouvoir échanger et que chacun puisse contribuer à orienter la politique publique dans le sens de l'intérêt général. C'est un lieu où chacun peut exprimer des points d'améliorations, des points de vigilance, des propositions d'orientation et des pistes de réflexion en amont des décisions.
- **De faire des bilans réguliers (démarche progrès)** : cette gouvernance doit aussi permettre de suivre l'avancement du PAT pour pouvoir veiller à sa bonne exécution.

Le Projet Alimentaire territorial du Pays de Grasse a ainsi déterminé deux types de gouvernance :

- **La gouvernance annuelle** : qui sont les temps de bilan et de projection afin de rendre compte de l'avancement des actions du PAT et de projeter collectivement les actions à venir à minima une fois par an.
- **La gouvernance continue** : qui sont des lieux de travail et de collaboration avec tous les acteurs de façon à co-porter et co-construire les actions du PAT qui ont lieu à minima deux fois par an mais aussi de façon trimestrielle selon le type de gouvernance.



¹⁷ « Gouvernance des projets alimentaires territoriaux », PATnotrama n°3, RnPAT, décembre 2021

¹⁸ La participation peut avoir différents objectifs : information, consultation, concertation, co-construction, co-décision.

Temporalité	Instance	Rôle	Composition
Annuel	Comité de pilotage du PAT	<p>Sur propositions du cotech, le copil priorise et décide de l'orientation a donner au PAT et des actions à mener</p> <p>Assure le suivi du PAT dans sa globalité et veille à sa bonne réalisation</p> <p>Echange sur les sujets en lien avec le PAT</p> <p>Veille à la communication et à l'évaluation</p>	<p>Sous la Présidence de Monsieur Viaud et de M. Delia</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élus de l'agglomération et des communes - CoAlim : DRAAF, ADEME, ARS, DRETS, DREAL, Région PACA - Sous-Préfecture départementale et services de l'état (DDTM...) - Représentants des services mobilisés - Conseil de développement du Pays de Grasse - 5 représentants des membres du cotech, représentant au minimum 3 collèges, à ce stade : <ul style="list-style-type: none"> o Monde agricole o Entreprises o Environnement o Éducation o Nutrition/santé o Social o Associations et économie sociale et solidaire o Université-recherche o Citoyen
	Comité technique du PAT Ouvert à tous les participants au PAT	<p>Centralise les travaux de la gouvernance continue (groupe projet, groupe communes...) et assure le suivi du PAT dans la globalité</p> <p>Participe à son orientation et à son suivi en étudiant les problématiques rencontrées et émettant des recommandations au copil</p> <p>Participe à l'évaluation du PAT</p>	<p>Le Comité technique est ouvert à tous participants aux travaux du PAT de la CAPG : communes, associations, entreprises, citoyens...</p> <p>Notamment, sans que cette liste soit exhaustive :</p> <p>Les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse</p> <p>Communes volontaires de la CAPG</p> <p>La COAlim</p> <p>La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes</p> <p>Agribio des Alpes-Maritimes</p> <p>ADEAR, SCIC Tétris et Scop Mosaique (en particulier pour le projet de Ferme urbaine connectée et Espaces Tests Agricoles)</p> <p>La SAFER (animation foncière)</p> <p>Foncière / fondation Terre de liens</p> <p>Les EPCI CASA, CACPL et CCAA</p> <p>Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et l'Association des agriculteurs du PNRPA</p> <p>Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes</p>

			SCIC Mosaïque Initiative Terres d'Azur Azur Sport Santé Association de jardins familiaux Les AMAP Le tiers-lieu SCIC Tetris ELIOR, Scolarest, SNRH... Université Côte d'Azur CFFPA Antibes et Legta Vert d'Azur Conseils de Développement de la CAPG et du PNRPA CERPAM Club des entrepreneurs du Pays de Grasse Scot Ouest 06 Les chantiers d'insertion par le maraîchage Association d'EEDD Les grossistes alimentaires Les CCAS Les associations de solidarité alimentaire ...
	Conseil Communautaire	Permet à tous les élus du territoire de suivre l'évolution régulière du PAT	Tous les élus communautaires
Continu	Communes labélisée PAT Trimestriel	Partager l'avancement du PAT intercommunal avec les PAT communaux (ou assimilés) et se coordonner	<ul style="list-style-type: none"> - CAPG - Commune de Mouans-Sartoux - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey - Ouverture possible aux communes ayant adoptée une démarche globale en matière d'alimentation comme le PAD de la commune de Peymeinade
	Groupes projets Au besoin	Co-produire et co-porter les actions du PAT techniquement	Tous les acteurs du PAT concernés par la problématique ciblée
	Cap Azur/ Département A minima bi-annuel	Vision supra-territoriale : partager l'avancement du PAT du Pays de Grasse avec les territoires limitrophes et se	CA du Pays de Grasse, CA de Sophia-Antipolis, CA de Cannes Pays de Lerins, CC des Alpes d'Azur, Conseil Départemental

		coordonner	
	Commissions thématiques de la CAPG	Permettre à tous les élus du territoire du suivre l'évolution régulière du PAT afin de pouvoir l'orienter	Différentes commissions peuvent faire l'objet d'un suivi du PAT : la commission développement économique porteuse du PAT mais aussi toutes celles qui seront concernées par des actions spécifiques (par exemple sur le foncier agricole, la commission aménagement).

4.1.4. La formalisation de l'engagement collectif et la labellisation des partenaires

Afin de formaliser et de rendre visible l'engagement collectif dans la démarche PAT, deux outils seront proposés aux acteurs de territoire :

- La signature d'une charte de co-engagement avec les partenaires dans le PAT ;
- La possibilité pour les acteurs de se faire labelliser « PAT du Pays de Grasse ».

Les partenaires d'un PAT permettent d'appuyer et de développer les actions de ce dernier sur son territoire dans leur domaine d'expertise. Acter un engagement formel et signé permet d'assurer la pérennité du partenariat dans la mise en œuvre du plan d'actions.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse souhaite proposer une charte de co-engagement permettant d'acter un engagement réciproque : le partenaire s'engage à participer au cotech ou aux groupes projet / à participer à l'élaboration d'une action / à porter une action / à apporter ses conseils au PAT et l'agglomération s'engage à donner les moyens de la réalisation du plan d'action du PAT à travers la consolidation du poste de cheffe de projet pour animer la démarche, à intégrer le PAT dans son projet de territoire, à mettre en place les moyens techniques ou financiers (ou à aller les chercher) permettant la réalisation du plan d'action.

Pour les acteurs portant une action du PAT ou contribuant à la réalisation de l'une d'entre elles, ils pourront bénéficier d'une reconnaissance « PAT du Pays de Grasse » et utiliser la communication, en respectant un ensemble de prérequis déterminé dans une charte d'utilisation du logo « PAT du Pays de Grasse ».

4.2. Les moyens humains

En s'engageant dans un PAT de niveau 2 « PAT opérationnel », la Communauté d'Agglomération s'est engagée à pérenniser le poste de chef.fe de projet PAT sur ses fonds propres pour coordonner l'ensemble de la démarche et appuyer l'émergence ou le portage des projets.

Pour mener à bien les différentes missions, les moyens humains nécessaires, évalués dans les fiches actions, ont permis de mettre à jour des fonctionnements multiples pour porter les actions :

- Dans le fonctionnement propre des services ;
- Par des partenaires du PAT ;
- Par l'appel à des prestataires ;
- Par l'embauche d'agent (le temps d'une mission prioritairement ou plus selon les besoins) :
 - o Sur subvention ;
 - o Sur fond propre.

Ces moyens seront partagés avec les services concernés par les actions. La cheffe de projet PAT réalise un important travail de recherche de financement.

4.3. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre

En s'engageant dans un PAT systémique de transition à gouvernance multi-acteurs ouverte, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a fait le choix, avec l'ensemble de ses partenaires, de s'engager dans la prise en compte des dimensions de l'alimentation dans leur globalité mais également dans la construction des actions avec chaque acteur concerné.

Ainsi la mise en œuvre du PAT devra être planifiée dans le temps pour répondre à ces deux exigences :

- Prendre le temps de la co-construction avec les services, les acteurs de territoires et les citoyens pour chacune des actions imaginées ;
- Construire des actions qualitatives à la fois par leur impact et par leur vision systémique et structurelle, tout en prenant en compte la réalité des moyens humains dédiés à ces thématiques.

Afin de répondre à ces exigences, la CPAG a décidé de planifier progressivement sur la durée des cinq ans du PAT opérationnel l'ensemble du plan d'action. L'organisation et le calendrier présenté sont prévisionnels et seront adaptés en fonction :

- Des priorités fixées par les élus ;
- Des dynamiques en cours sur le territoire ;
- Des opportunités de financement ;
- Des moyens humains et matériels dédiés.

Les fiches actions seront rédigées en conséquence progressivement.

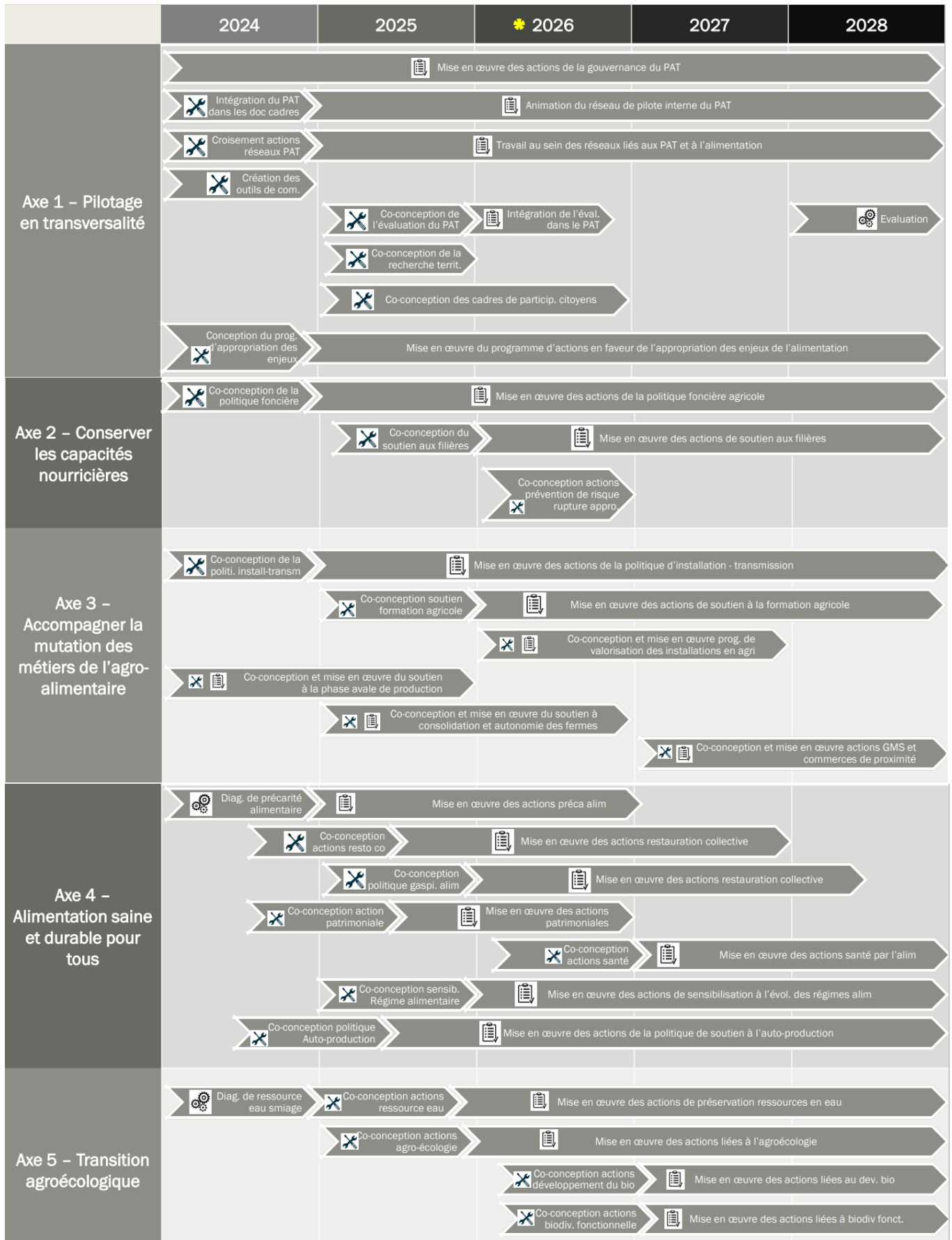
4.3.1. Les actions déjà engagées

Des actions ont déjà cependant démarré en amont ou pendant les trois années du PAT en émergence, parmi lesquelles :

- L'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire depuis déjà 5 ans ;
- L'installation d'agriculteurs sur des terrains acquis par l'intercommunalité (Espace Test de Collongues, Domaine du Gabre à Auribeau-sur-Siagne...) depuis 2014 ;
- La mise en place d'une expérimentation de compostage à la ferme avec l'entreprise Micro Terra et des agriculteurs volontaires ;
- Le croisement avec les autres politiques publiques : PCAET, PLPDMA, etc ;
- La réalisation d'une étude logistique des 1^{er} kilomètres pour les agriculteurs avec le Département des Alpes-Maritimes et la mise en place d'une formation de calcul du coût de la logistique pour les agriculteurs en 2022-2023 ;
- Etc

4.3.2. La planification des actions du PAT en action

Voir le retroplanning ci-après.



4.4. Les grandes lignes du plan de financement

Les PAT sont des projets gigognes qui doivent imaginer des plans de financement en transversalité du fait des multiples champs d'action qu'ils peuvent couvrir.

Le financement du PAT pourra se faire :

- Sur fonds propre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :
 - Pour de l'animation, via du temps agent ;
 - Pour des investissements, des études ou le financement de partenaires, via les programmes de financement classique des services ou par les marchés publics.

C'est le cas par exemple de la pérennisation du poste de cheffe de projet ; ou dans le cadre du projet de lutte contre la précarité alimentaire de l'accompagnement qui a été proposé à certaines associations d'aide alimentaire en difficulté pour les aider à consolider leur fonctionnement par le service emploi ; la mise en œuvre de l'accompagnement des communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires via le service EEDD.

- Par les partenaires du PAT
 - Partenaires institutionnels (Département, intercommunalités voisines...)
 - Partenaires autres : MSA, CAF, Chambre d'agriculture...

C'est le cas par exemple de l'étude de la logistique agricole portée par le Département des Alpes-Maritimes et qui a permis de faire émerger des pistes d'actions, dont la création de la formation au calcul des coûts logistiques des agriculteurs imaginée avec VIVEA. Ou le financement du bâtiment agricole sur la ferme intercommunale de Collongues avec le Département et la Région.

- Par la recherche de subvention selon les thématiques des actions
 - Fonds européens : programme LEADER, FEADER, FEDER, FSE...
 - Co'Alim : DRAAF, ADEME, ARS, DREETS, DREAL, Agence de l'eau...
 - D'autres acteurs régionaux, comme la DRAAC, etc
 - Sous-Préfecture et service de l'état déconcentrés départementaux
 - Appel à projet des collectivités territoriales : Région, Département
 - Appel à projet nationaux : fond vert, France 2030, etc.

C'est le cas par exemple de la demande de financement qui a été déposée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'appel à projet « Mieux manger pour tous » de la DREETS ; Ou la labellisation de PAT niveau 1 de PAT en émergence octroyée par la DRAAF.

- Par la recherche de fonds privés :
 - Don d'entreprise, mécénat, fonds de dotation
 - Autre réponse à des AP : Fondation Carasso, etc.

C'est le cas par exemple, du don sans contrepartie de 500 000€ pour la création d'exploitations maraîchères bio dans la plaine de la Siagne.

4.4.1. Le budget dédié à l'alimentation et à l'agriculture par la CAPG

Le pôle développement économique, porteur du PAT, dédie le budget annuel suivant à la thématique agriculture et alimentation :

Dépenses	Montant
Rémunérations (Cheffe de projet PAT, 50% chargé mission agriculture)	77 000 €
Etudes et honoraires	33 000 €
Communication et évènementiel	9 000€
Formations sur le territoire	1 000€
Subventions (Agribio 06, Sion, OUGC..)	9 000€
Prestation de service (accompagnement Espace Test)	7 000€

En plus du budget du pôle développement économique, certaines actions du PAT pourront être prises en charge par :

- Le budget des moyens généraux (investissement, communication...)
- Le budget des services thématiques

A termes, nous souhaitons également valoriser le temps agents consacrées aux actions du PAT par les autres services.

4.4.2. Quelques grandes lignes du plan de financement prévisionnel (en cours d'élaboration)

Le présent plan de financement prévisionnel sera précisé progressivement conjointement à l'écriture progressive des fiches actions.

Plan d'action et actions	2024	2025	2026	2027	2028	Source de financement
Axe 1 – Pilotage en transversalité de la politique alimentaire						
- Rémunération d'un poste de chef.fe de projet	44 800€ 3 000€	44 800€	44 800€	44 800€	44 800€	Fonds propres
- Création des outils de communication	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	5 000€	Fonds propres
- Evènementiel et sensibilisation		3 500€				Fonds propres
- Mise en œuvre de l'évaluation (stage rémunéré)						Fonds propres
Axe 2 – Conserver et développer les capacités nourricières du territoire ; anticiper les risques de rupture d'appro...						
Actions – Protéger et mobiliser le foncier agricole						
- Rémunération d'un.e chargé.e de mission foncier agricole	38 700€	38 700€	38 700€			FEADER
- Prestations (études, formations, animations terrain...)	10 000€	10 000€	10 000€			FEADER
- Création du fond de concours	80 000€	80 000€	80 000€	80 000€	80 000€	Fonds propres
Actions – Consolider les productions locales						
- Soutien aux filières (subvention)	9 000€	9 000€	9 000€	9 000€	9 000€	Fonds propres
- (en cours d'élaboration)						Fonds propres
Actions – Anticiper les ruptures d'approvisionnement						
- (en cours d'élaboration)						Fonds propres

Axe 3 – Accompagner les mutations de l'économie alimentaire, soutenir la création d'emploi... Actions – Accompagner l'installation-transmission <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de lieux-test en archipel - Installation agriculteur.trice sur site de l'intercommunalité - (en cours de finalisation) Actions – consolider les moyens de production <ul style="list-style-type: none"> - (en cours d'élaboration) Actions – Consolider la phase aval de production <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une formation de calcul des coût logistique - (en cours d'élaboration) Actions – Commercialisation de proximité <ul style="list-style-type: none"> - (en cours d'élaboration) 	7 000€	7 000€	7 000€	7 000€	7 000€	Fonds propres
Axe 4 – Garantir l'accès à une alimentation saine et durable, développer une culture de l'alimentation... Actions – restauration hors domicile <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des communes - Formation - Etudes - Outils de communication Actions – Sensibilisation à l'alimentation saine et patrim. <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude des savoirs sur l'alimentation, valorisation et médiation - Politique de lutte contre le gaspillage alimentaire - Action sensibilisation saine / santé Actions - Lutte contre la précarité alimentaire <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic de la précarité alimentaire - Rémunération d'un.e animateur.trice en appui au montage de projet Actions – Autoproduction et mobilisation citoyenne <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la création de jardins partagés - Mise en place de formation EEDD - Financement d'outils partagés 		20 000€				DRAC, LEADER
		4 000€	4 000€	4 000€	4 000€	ADEME - PLPDMA
	10 000€					ARS - DRAAF
	38 700€	38 700€	38 700€			DREETS
	4000€	4000€	4 000€	4 000€	4 000€	DREETS
						Fonds propres
Axe 5 – S'engager dans la transition agroécologique et conserver le potentiel écologique local Actions – Développer les pratiques agroécologiques <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation du compostage à la ferme (en cours d'élaboration) 						

4.5. L'évaluation

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse souhaite mettre en place l'évaluation du son PAT dès 2024.

A cette fin, elle se rapprochera de la CoAlim et du CEREMA pour l'élaboration d'une grille d'évaluation opérationnelle et pertinente.

Elle a d'ores et déjà intégré les critères d'évaluation du PAT niveau 1.

V. Annexes

Table des matières des annexes :

5.1 Liste des acteurs du PAT du Pays de Grasse.....	33
5.2 Bibliographie, état de l’art et diagnostics.....	34
5.3 Bilan du PAT en émergence.....	36
5.4 Plan d’action complet.....	46

5.1. Liste des acteurs du PAT du Pays de Grasse

Acteurs du monde agricole

Chambre d'agriculture 06 ; PAI ; FDSEA 06 ; JA 06 ; Syndicat ovins ; Confédération Paysanne ; Agribio 06 ; ADEAR ; GEDAR ; SCOP Mosaïque ; Terre de liens ; CERPAM 06 ; Asso communes pastorales PACA ; SION ; ONF ; CNPF ; DDPP ; SAFER ; Les agriculteurs ; RENETA ; CFPPA Antibes / Lecta Vert d'Azur ; Institut Moreau Daverne ; TRAME ; VIVEA ; Association des agriculteurs des PNR ; Propriétaire foncier ; Petra Patrimonia ; SCIC La Ferrage...

Communes et acteurs institutionnels

Toutes les communes du Pays de Grasse, Département 06 ; PNRPA ; Sous-Préfecture Grasse ; MSAP Saint Auban ; CAPG Technicien ; Régie des eaux du Canal Beltrude ; Co'alim (ADEME, ARS, DRAAF, DREAL, Région Sud, Réseau rural régional, DREETS) ; ARBE ; SMIAGE ; DDEETS ; Intercommunalités de CAP AZUR (CASA, CCAA, CACPL) ; SMED 06, Intercommunalités voisines du Var et des Alpes-Maritimes...

Associations, ESS et citoyens

Conseils de développement de la CAPG et du PNR, Conseil citoyen, médias locaux, SCIC TETRIS, Crédit coopératif, Chambre régionale ESS, France Active, Bouge ton coq, Citoyens, Association Les Alchimistes, MAXSENS, Lou d'aqui, la Terre de nos enfants, Le chant dans les champs, Jardins partagés, AMAP de Provence, AMAP du territoire, Azur Sport Santé, Chantier insertion, Mas du Calme / Apprentis d'Auteuil, API Provence, Coop La Meute, Compost'n'co, Verdazul, La Ruche qui dit oui, Collectif s'unir pour la transition, Réseau cocagne, DRSCOP, AFPJR, Associations EEDD...

Acteurs de la recherche et de la formation

Université Côte d'Azur, INRAE, IRFEDD, Mon Restau Responsable, Lûmia, Miimosa, UnPlusBio, Ecocert...

Acteurs des entreprises

Initiative Terre d'Azur, Asso fleurs d'exception du Pays Grasse, ADIE, EBG, Biocoop Grasse, Grande distribution, Club entrepreneur Pays de Grasse, CCI 06, CMA 06, Grossiste (Naturdis, Canavese, Balico...), prestataires en restauration collective (ELIOR, SODEXO...), Mycophyto, La Poste, BDM, Entreprises du territoire en lien avec l'agriculture et l'alimentation (Neayi, Riviera Kombucha...)

Acteurs sociaux

CCAS, CAF, France Service, MSA, MSD, Pôle emploi, Missions locales, DDETS, Préfecture 06, Sous-préfecture (politique de la ville), ARS, Associations d'aide alimentaire d'urgence (Secours Populaire, Croix Rouge, A bras ouvert...), Épicerie sociale et solidaire, Harpeges, Banque alimentaire 06, Soliguide, Renouer...

Acteurs santé (en cours d'identification)

CODES, associations sportives, CPTS...

Acteurs culture et patrimoines (en cours d'identification)

Musées de Grasse, association de culture et de patrimoine, Ecomusée de la Roudoule...

5.2. Bibliographie, état de l'art et diagnostics

Les premiers groupes de travail du PAT en émergence ont pu s'appuyer sur des nombreuses données et analyses issues des diagnostics réalisés en amont de la labellisation du PAT par l'EPCI elle-même ou par ses partenaires :

- Observatoire de l'agriculture du Pays de Grasse réalisé en 2020 par les partenaires de l'EPCI
- Diagnostic de la restauration collective et de l'alimentation durable du Pays de Grasse réalisé deux fois par des étudiants du DU alimentation durable en 2018 et 2020
- Diagnostic territorial du SCOT Ouest des Alpes-Maritimes en 2021
- Les études sociales des CCAS des communes du Pays de Grasse (ABS) et de politique de la ville de la Ville de Grasse
- Diagnostic de la résilience du système alimentaire de la région Sud réalisé par l'ADEME et le cabinet Utopies en 2021
- Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Grasse réalisé par l'EPCI en mars 2022
- Diagnostic du système alimentaire départemental réalisé par le Département des Alpes-Maritimes en 2022
- Diagnostic du schéma directeur de l'usage de l'eau sur le territoire des Alpes-Maritimes réalisé par le SMIAGE en 2022
- Les cahiers thématiques sur le changement climatique du GREC Sud et notamment celui sur l'agriculture sorti en 2016
- L'étude « connaissance du territoire » de la Région Sud
- Etude de la logistique agricole réalisée par le Département des Alpes-Maritimes en 2022
- Etude diverses : étude du projet européen PACALEG sur le développement de la filière légumineuse, étude sur les ateliers de transformation en PACA et dans les Alpes-Maritimes...

D'autres documents ont permis de venir compléter le diagnostic et ont contribué à l'orientation du PAT :

- Documents cadres et loi : la loi EGALIM, le PNA, le PNNS, la loi climat et résilience...
- Documents d'analyse et de références : les scénarios AFTERRRE produit par Solagro, l'étude agrimonde Terra produite par l'INRAE...

5.3. Bilan du PAT en émergence

Retour sur les actions et travaux 2022

a. La mise en place de la démarche « PAT en émergence »

Septembre 2021 :

- Obtention de la labélisation « PAT en émergence » de l'intercommunalité
- Financement associé pour la participation au financement d'un poste de chef.fe de projet pour deux ans visant à mettre sur pied la politique alimentaire

Janvier 2022 :

- Recrutement et arrivée de la Cheffe de projet

Février-Mars 2022 :

- Identification des acteurs de l'alimentation sur le Pays de Grasse
- Recensement des diagnostics thématiques existants
- Etat des lieux actions déjà engagés par les services et les acteurs



b. Le lancement du PAT en avril 2022

- **120 participants**
- Présentation de la démarche PAT et des enjeux alimentaires
- 4 tables rondes pour approfondir :
 - Quels enjeux pour l'alimentation aujourd'hui et demain ?
 - Mobiliser le foncier agricole
 - Cheminer vers une restauration collective saine, locale et durable
 - Quelles actions à l'échelle départementales ?
- 2 ateliers d'intelligence collective :
 - Quels enjeux prioritaires pour le Pays de Grasse
 - Interconnaissance des acteurs de la précarité alimentaire



c. La première vague des Groupes de travail

- De mai à juin 2022
- 112 participants
- Groupes de travail ouverts à tous
- Objectif de cette première vague :
 - Favoriser l'interconnaissance des acteurs et de leurs actions
 - Identifier les enjeux thématiques propres au territoire
- 6 groupes de travail thématiques
 1. Foncier, installation, production, filière
 2. Logistique, transformation, commercialisation
 3. Accompagnement des communes
 4. Accessibilité sociale à l'alimentation
 5. Santé, patrimoines alimentaires et sensibilisation à l'alimentation durable
 6. Transition écologique et adaptation au changement climatique



d. La deuxième vague des Groupes de travail

- De novembre à décembre 2022
- 120 participants
- Objectif de cette deuxième vague :
 - Formuler des actions concrètes
 - Identifier des groupes projets ou des porteurs de projet
- 5 groupes de travail thématiques
 1. Foncier, installation, production, filière & Logistique, transformation, commercialisation
 2. Accompagnement des communes
 3. Accessibilité sociale à l'alimentation
 4. Santé, patrimoines alimentaires et sensibilisation à l'alimentation durable
 5. Transition écologique et adaptation au changement climatique



e. Un outil de partage d'informations et des actualités autour de l'alimentation



La newsletter du PAT du Pays de Grasse

Première newsletter : juin 2022

Tous les 2-3 mois

4 newsletters envoyées à plus de 400 contacts (juin, août, octobre, février)

Nombreuses rubriques :

- Suivi du PAT du Pays de Grasse
- Agenda du réseau alimentaire local et régional
- Appel à projet, financement
- Formation, webinaires...

Pour s'inscrire : stroupenat@paysdegrasse.fr

f. Accueil d'une stagiaire en juillet-août 2022

Julie Le Calvez,
étudiante ingénieure
agronome de l'institut
Agro-Rennes-Angers

Production d'un rapport
« Pistes de réflexion sur
les capacités nourricières
du Pays de Grasse »

Disponible sur demande



g. La participation aux réseaux départementaux et régionaux

Co'Alim	InterPAT 06	Pôle métropolitain CAP AZUR
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'étude de la résilience alimentaire de la Région (ADEME) • Participation journée réseau PAT sur la « Précarité alimentaire » • Participation réseau connaissance du territoire sur « Comment renforcer la capacité alimentaire en PACA ? » • Journée réseau REGAL'Im sur les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire • Participation au Cralim 	<p>1. Collaboration avec le Département</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'étude logistique des « 1^{er} km » - Suivi de la mise en place de la CDAF - Suivi des études « eau » du SMIAGE <p>2. Travail en réseau des PAT des Alpes-Maritimes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au plénière d'échange technique et aux groupes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de nos PAT respectifs et participation aux groupes de travail • Partage technique de l'avancement des PAT en vue de coordination et de mutualisation possible d'action • Actions communes de sensibilisation et de montée en compétence (et notamment conférence à venir)

Retour sur les actions et travaux 2023

h. La formalisation des travaux 2022 sous forme de stratégie alimentaire

Janvier – février :

- A partir des travaux des groupes de travail 2022, rédaction de la politique alimentaire du Pays de Grasse :
 - * Détermination des ambitions et des finalités
 - * Détermination des leviers d'action
 - * Détermination des axes de travail
 - * Détermination des actions proposées



i. Assises de l'agriculture et de l'alimentation Février 2023

- **140 participants**
- **Objectif** : Ce temps annuel, convivial et constructif, est l'occasion de réunir tous les acteurs et citoyens pour faire le point sur les questions agricoles et alimentaire du territoire.
- **15 stands** : Coop La Meute, Lycée agricole, SCIC Tetris, Atelier agroécologique...
- **2 tables rondes** :
 - L'agroécologie, une clé pour soutenir l'agriculture face au changement climatique
 - Faire évoluer les pratiques alimentaires pour diminuer l'impact sur le climat, la biodiversité et la santé : comment s'y prendre ?



j. Point intermédiaire du PAT – février 2023

- **140 participants**
- **Cotech et Copil** : restitution des travaux 2022 avec la présentation de la stratégie du PAT et la préfiguration du plan d'action de la politique alimentaire
- **Adoption** par le comité de pilotage de la stratégie et du plan d'action en préfiguration



k. Rencontre régionale des tiers lieux nourriciers et des PAT de PACA à Grasse en mars 2023

- **En amont : VEILLÉE DE L'ALIMENTATION - lundi 13 mars – ouverte à tous**
Repas convivial et partagé autour « des patrimoines alimentaires et de la diète méditerranéenne »
- **Journée technique le mardi 14 mars** : ouverte uniquement aux PAT, aux GAL et aux tiers-lieux nourriciers de PACA sur les nouvelles réponses aux défis alimentaires et agricoles.
 - 61 participants de toute la région Sud



l. Conférence organisée avec Cap Azur et le Département

Lundi 27 mars
Théâtre de Grasse

Conférence :
Nourrir les citoyens
maralpins en 2030

François Gemenne
Vice-Président du GIEC
Philippe Pointereau
Co-fondateur de Solagro

300 participants



m. Rédaction de la stratégie définitive, organisation des premiers groupes projets, réponse à des appels à projets

Avril – mai – juin :

- Rédaction de la stratégie alimentaire et du plan d'action définitif
- RDV acteurs et rédaction des fiches actions
- Organisation de deux « groupe projet » :
 - * Lutte contre la précarité alimentaire
 - * Action pour le foncier agricole
- Réponse à l'appel à projet « Mieux manger pour tous » de la DREETS PACA
- Mise en place d'un test de compostage à la ferme

Juillet – août

- Préparation du vote du PAT en conseil communautaire de septembre



n. Fête de l'ESS dans le Haut-Pays sur le thème de l'alimentation



9 juillet - Valderoure

Fabrique à initiatives

1. Patrimoine alimentaire
2. Circuit court
3. Nouveau mode d'entreprendre en agriculture

Nombreuses animations grand public sur l'alimentation



o. Planning prévisionnel de la fin d'année 2023

Septembre :

- Adoption du projet alimentaire territorial en Conseil Communautaire
- Lancement d'une étude prospective du système alimentaire de Cap Azur
- Evènement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire avec le service EEDD

Octobre - novembre

- Préparation du dossier de demande de labellisation PAT de niveau 2 « PAT en action »
- Réalisation du bilan technique et financier du PAT de niveau 1 « PAT en émergence » pour clôturer la subvention

Décembre

- Organisation évènement de clôture du PAT en émergence et de lancement du PAT en action avec signature de la charte co-engagement CAPG/partenaires

En continu : suivi et appui de nombreux projets en cours, tels que le projet de jardins partagés dans le centre de Grasse, le projet alimentation durable en entreprise, le projet de création d'un livre recette avec le service culture, etc.

A noter également le travail suivant :



**« Installations
maraichères Bio
intercommunales
dans la plaine de la
Siagne »**

**Point d'étape
Grasse, le 25/02/2023**

Gabriel BOUILLON
Chargé de mission Agriculture
Directeur de projet CTE et PAT

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Développement Economique
Conseil de Développement

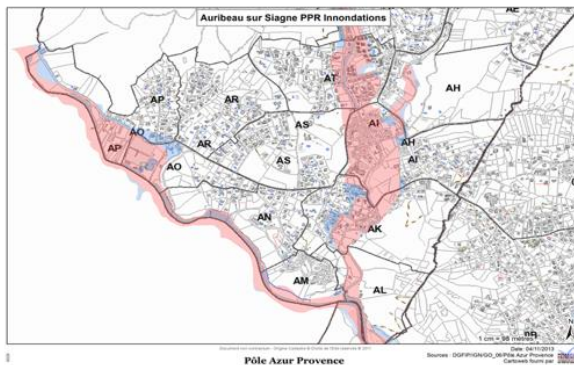
57 avenue Pierre Sémard - 06130 Grasse - gbouillon@paysdegrasse.fr
Tel: 04 89 35 91 23 - Port: 06 71 70 97 23

Deux sites exceptionnels

Le domaine du Gabre à Auribeau-sur-Siagne

1. Serres découvertes 7 100 m²
2. Serres couvertes 7 100 m²
3. Hangar, bureaux, douches et vestiaires 236 m²
4. Abri de jardin 90 m²
5. Bassin irrigation

PPRI Rouge



Deux sites exceptionnels

L'Archidiaque à La Roquette-sur-Siagne

Un terrain entièrement nu de **2,6 ha** à **très fort potentiel agronomique** :

- Facilement irrigable
- Au contact direct de la ville

PPRI Rouge



Investissements / financements

Budgets prévisionnels des investissements TTC : 780 000 €

- Gabre : 85 562,51 €
- Archidiaque : 668 520,00 €
- Etude Chambre d'Agriculture des AM : 25 920 €

Investissements engagés/réalisés 2022 TTC : 127 920 €

- Etude Chambre d'Agriculture des AM : 25 920 €
- Gabre : 85 562,51 €
- Archidiaque : 16 352 €
 - ENEDIS (coffret et raccordement électrique) 1 331.28 €
 - SATEC (Travaux préparatoire intervention ENEDIS) 1 880.72 €
 - CHAZALON (Bornage) 1 920 € et 11 220 € (prestation en cours)

Besoins financiers :

- Budgets prévisionnels des investissements TTC : 780 000 €
- Don : 500 000 € (64%)
- Solde : 280 000 € (36%)

5.4. Plan d'action complet

AXE 1 - Pilotage en transversalité de la politique alimentaire du Pays de Grasse		
Gouvernance et pilotage global de la démarche	A1.1	Mise en place d'une gouvernance multi-acteurs pérenne
	A1.2	Animer, coordonner et piloter le PAT
	A1.3	Evaluer le PAT et assurer son évolution
	A1.4	Poursuivre le travail au sein des réseaux liés à l'alimentation et aux PAT
Projet territoire : transversalité politique, expérimentation et recherche	A1.5	Intégrer les recommandations du PAT (et vice-versa) dans les autres documents cadres et politiques de l'agglomération (CTG, PCAET, SCOT, PLPDMA, politique de la ville, PLESS, PGRE...) et assurer un réseau de pilote interne
	A1.6	Encourager et faciliter les démarches de recherche, d'observatoire et d'expérimentation territoriale
Accompagnement des communes et coordination entre PAT	A1.7	Articuler les complémentarités entre le PAT de l'agglomération avec les PAT communaux
	A1.8	Développer une offre d'accompagnement lisible pour les communes
Communication et diffusion de la connaissance	A1.9	Création des outils de communication du PAT et communiquer régulièrement (newsletter, réseaux sociaux...)
	A1.10	Permettre la « Labellisation PAT » des actions des acteurs du territoire
	A1.11	Favoriser l'appropriation des enjeux de l'alimentation (dont un évènement annuel ouvert au grand public)

AXE 2 - Conserver et développer les capacités nourricières du territoire ; anticiper les risques de ruptures d’approvisionnement, coopérer avec des territoires cohérents

Protéger et mobiliser le foncier agricole	A2.12	Participer aux actions de plaidoyer sur la thématique du foncier agricole
	A2.13	Création et animation d'une politique de préservation, de mobilisation et de reconquête du foncier agricole
	A2.14	Création d’une « Agence du foncier agricole » du Pays de Grasse
	A2.15	Création et animation d'une cellule technique du foncier-installation-transmission
Consolider les productions locales	A2.16	Contribuer à la structuration de micro-filières maraîchères
	A2.17	Soutenir les filières historiques du territoire (olive, ovins...)
	A2.18	Accompagner le développement de la filière labélisée bio
	A2.19	Contribuer à impulser de nouvelles micro-filières nourricières (légumineuses...)
Anticiper le risque de rupture d’approvisionnement	A2.20	Etudier les outils permettant de se prémunir du risque de rupture d’approvisionnement et sensibiliser les acteurs en charge des risques
Coopérer avec les territoires cohérents	A2.21	Appui à l’organisation d’une coordination régionale et inter-régionale de relocalisation de la production et de sa consommation locale

AXE 3 - Accompagner la mutation de l'économie alimentaire et agricole ; soutenir la création d’emploi ; assurer de bonnes conditions de vie et de travail

Accompagner les mutations de l'installation, de la transmission et du travail agricole	A3.22	Formalisation et animation d'une politique locale d'appui à l'installation-transmission (dont politique espace test en archipel, lever les freins à l'installation - boîte à outil porteur de projet, logement, expérimentation transmission...)
	A2.23	Création et animation d'une cellule technique installation-transmission
	A3.24	Etudier la possibilité d'intégrer les orientations et des représentants des PAT dans les instances locales foncier-installation-transmission
	A3.25	Mieux comprendre le profil des nouveaux installés et des futurs retraités et leurs besoins afin d'adapter les politiques publiques
	A3.26	Travailler plus étroitement avec le Legta Vert d'Azur et soutenir la formation agricole
	A3.27	Valoriser une diversité de forme d'installation et de forme de travail en agriculture
	A3.28	Accompagner le recours au salariat et à la main d'œuvre saisonnière
Consolider les moyens de production et l'autonomie des fermes	A3.29	Encourager et soutenir le développement de projets de semences et d'espèces adaptées au territoire
	A3.30	Encourager et soutenir les projets de substitution des intrants
	A3.31	Encourager et soutenir les projets d'autonomie mécanique / Développement des CUMA
	A3.32	Encourager et soutenir les projets d'autonomie énergétique des fermes
Consolider la phase aval de la production	A3.33	Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de la logistique des « 1er km »
	A3.34	Soutenir la consolidation et le développement d'atelier de transformation collectif
	A3.35	Consolider les modèles économiques et la commercialisation locale
Commercialisation et commerce de proximité	A3.36	Créer des liens avec les Grandes et Moyennes Surfaces pour partager les problématiques locales avec les leurs et imaginer des solutions
	A3.37	Etudier le maillage de commerce de proximité alimentaire et valoriser les initiatives innovantes (épicerie collaborative...) / Encourager la création de points de ventes collectifs ; encourager les marchés de plein vent vers l'alimentation locale et durable

AXE 4 - Garantir un accès à une alimentation saine et locale pour le plus grand nombre et sur tout le territoire ; Développer une culture partagée de l'alimentation durable, culturelle et patrimoniale ; favoriser les initiatives citoyennes

Vers une restauration hors domicile durable, locale et biologique	A4.38	Coordination interne du marché de commande groupée intercommunale
	A4.39	Réalisation d'un schéma de cohérence de la restauration collective et d'un observatoire de la restauration collective en Pays de Grasse
	A4.40	Animation d'un réseau de cantines « 100% durable, locale et saine » + développement d'outils
	A4.41	Accompagnement de la restauration en entreprise, EPHAD, hôpitaux...
	A4.42	Accompagnement des professionnels de la restauration commerciale
	A4.43	Appuyer le développement de plateforme d'approvisionnement de la restauration collective
	A4.44	Organiser l'exemplarité de l'administration pour ses évènements
Sensibilisation à l'alimentation saine et durable & bien vivre	A4.45	Développer des connaissances et des actions patrimoniales et conviviales de l'alimentation (redonner une place à l'alimentation)
	A4.46	Développer des actions en lien avec la bonne santé par l'alimentation
	A4.47	Développer une politique de réduction du gaspillage alimentaire pour tous les publics
	A4.48	Promotion d'un régime alimentaire durable / sensibilisation à l'alimentation durable
Lutte contre la précarité alimentaire	A4.49	Mieux connaître la précarité alimentaire sur le territoire, faire changer de regard sur les moyens d'actions, structurer une gouvernance et un plan d'action
	A4.50	Soutenir et renforcer les associations d'aide alimentaire d'urgence et s'assurer d'un bon maillage du territoire
	A4.51	Favoriser l'émergence de solutions plus émancipatrices, autonomisantes

Autoproduction, savoirs faire et mobilisation citoyenne	A4.52	Favoriser les initiatives locales et l'implication citoyenne
	A4.53	Poursuivre et développer la politique d'appui aux jardins nourriciers dans leur diversité (jardins familiaux, collectifs, interstices nourriciers, pédagogiques, faire le lien entre propriétaires et jardiniers...)
	A4.54	Encourager le développement de l'agriculture urbaine
	A4.55	Poursuivre et faire évoluer les formations permettant l'appropriation de savoirs et savoir-faire en lien avec l'agriculture et l'alimentation ; Financer l'achat partagé d'outils et d'équipements
	A4.56	Essaimer les initiatives collectives comme « Bio d'Aqui » ou les « Petits Loups Maraîchers » ou « Le citoyen nourrit la ville »

AXE 5 - S'engager dans la transition agroécologique, s'adapter au réchauffement climatique, conserver les potentiels écologiques locaux

Développer et expérimenter les pratiques agroécologiques	A5.57	Former une communauté apprenante sur l'agroécologie et valoriser les pratiques déjà à l'œuvre sur le territoire (sol vivant, agroforesterie, sélection variétale...)
	A5.58	Initier un réseau d'expérimentation des pratiques agroécologiques
	A5.59	Tester des diagnostics ou auto-diagnostics des fermes sur leur vulnérabilité au CC et définir les mesures à mettre en œuvre
Soutenir et accentuer le développement de l'agriculture biologique	A5.60	Valoriser l'agriculture biologique sur le Pays de Grasse
	A5.61	Conditionner les aides et les baux à la mise en place d'agriculture biologique
	A5.62	Favoriser la mise en place des diagnostics de conversion
Mieux partager et préserver la ressource en eau	A5.63	Suivre et appuyer les démarches d'observatoire et de gouvernance de l'eau
	A5.64	Appuyer les campagnes d'information, de communication et de sensibilisation à la réduction de la consommation en eau
	A5.65	Partager les bonnes pratiques en agriculture et équiper le territoire (sonde...)

	A5.66	Travailler sur la tarification de l'eau agricole et débloquer les problématiques réglementaires d'accès à l'eau pour les agriculteurs en période de sécheresse
Favoriser la biodiversité fonctionnelle et la vie des sols	A5.67	Soutenir et valoriser les démarches de soutien à la biodiversité fonctionnelle (GIEE sur la biodiversité fonctionnelle ; plantation de haies vives...)
	A5.68	Favoriser le ré-ensauvagement
	A5.69	Organiser le retour à la terre des matières organique